



SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Protéger les créateurs, valoriser la création

RAPPORT ANNUEL 2025

Khar Mbaye Madiaga

GRANDE CANTATRICE

Membre de la Commission
d'Identification des œuvres
musicales

ENSEMBLE,
SOUTENONS LA CRÉATION
CULTURELLE SÉNÉGALAISE



SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Protéger les créateurs, valoriser la création

RAPPORT ANNUEL

2025

Une gestion collective
solidaire, transparente et tournée vers l'avenir.

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Protéger les créateurs, valoriser la création

NOS ŒUVRES
INSPIRENT,
NOS DROITS
DOIVENT ÊTRE
RESPECTÉS!

PLAIDOYER

— AU NOM DES ARTISTES —

POUR LA MISE EN ŒUVRE

URGENTE

DE LA

RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE



LA COPIE PRIVÉE
EST **LÉGALE**,
LA RÉMUNÉRATION
EST **JUSTE!**



Les artistes **créent**,
la copie privée profite à tous.



Chaque **appareil**, chaque **support**,
génère une opportunité de rémunération.



Soutenons la **création**,
soutenons les artistes.



Mettons enfin en œuvre
la **Rémunération pour Copie Privée**.

**AGISSONS MAINTENANT
POUR UN ÉCOSYSTÈME CULTUREL JUSTE ET DURABLE !**



VALORISER
LA CRÉATION



PROTÉGER
LES DROITS



SOUTENIR
LES ARTISTES



DÉVELOPPER
LA CULTURE

SOMMAIRE

HOMMAGES À TITRE POSTHUME

- Hommage à titre posthume à Adja Khar Mbaye Madiaga
- Hommage à titre posthume à Macodou Mbengue

MOTS INSTITUTIONNELS

- Mot de la Présidente du Conseil d'Administration
- Mot du Directeur-Gérant

INTRODUCTION

- 1 LA SODAV EN CHIFFRES EN 2025
- 2 FRISE HISTORIQUE BSDA – SODAV
- 3 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE LA SODAV
- 4 LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

PARTIE I — GOUVERNANCE

- 5 CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 6 COMITÉ DIRECTEUR
- 7 DIRECTION-GÉRANTE

PARTIE II — MODERNISATION

- 8 DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE LA TRANSFORMATION DIGITALE (DSI & TD)

PARTIE III — GESTION DES DROITS

- 9 DOCUMENTATION ET RÉPARTITION
 - A. Documentation
 - B. Répartition et paiements des ayants droit
- 10 PERCEPTION ET EXPLOITATION DU RÉPERTOIRE
- 11 DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET
AFFAIRES INTERNATIONALES

PARTIE IV — ADMINISTRATION ET FINANCES

- 12 DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- 13 FONDS DE L'ACTION SOCIALE

PARTIE V — ANALYSES ET PERSPECTIVES

- 14 CONTRAINTES ET PERSPECTIVES
- 15 ÉVOLUTION DES CHIFFRES ENTRE
2023, 2024 ET 2025
- 16 PRINCIPAUX INDICATEURS ET
ANALYSES COMPARATIVES

HOMMAGES ET RECONNAISSANCES

- Hommage et reconnaissance à Abdoul Aziz Dieng
- Hommage et reconnaissance à Amary Guissé

CONCLUSION GÉNÉRALE

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Protéger les créateurs, valoriser la création

HOMMAGE

À TITRE POSTHUME

ADJA KHAR MBAYE MADIAGA

Adja Khar Mbaye Madiaga demeure l'une des plus grandes voix du patrimoine culturel sénégalais et une figure emblématique de la mémoire lébou. À travers son art, sa présence et son engagement, elle a profondément marqué plusieurs générations de Sénégalais.

Née à Rufisque le 4 février 1938, elle a consacré toute sa vie à la sauvegarde, à la transmission et à la valorisation des chants traditionnels, des récits et des valeurs culturelles de sa communauté. Sa voix puissante, authentique et immédiatement reconnaissable faisait vibrer bien au-delà des scènes : elle portait l'histoire, la dignité et l'âme d'un peuple.

Son entrée en 1964 à l'Ensemble lyrique du Théâtre national Daniel Sorano marqua un tournant décisif dans son parcours artistique. Sa participation remarquable au Festival Mondial des Arts Nègres à Dakar contribua à révéler au monde l'immensité de son talent. Dès lors, elle représenta fièrement le Sénégal sur plusieurs scènes internationales, notamment à l'UNESCO à Paris, où son art suscita admiration et respect.

Mais Adja Khar Mbaye Madiaga était bien plus qu'une artiste. Elle était une passeuse de mémoire, une éducatrice populaire et une femme de rassemblement. À travers ses chants, elle transmettait des messages de paix, de courage, de dignité et de cohésion sociale. Son répertoire constituait une véritable bibliothèque vivante de la culture sénégalaise.

Profondément attachée à la défense des créateurs et à la préservation du patrimoine musical, elle demeura jusqu'à ses derniers jours membre active de la Commission d'identification de la SODAV. Grâce à sa connaissance exceptionnelle des œuvres et des répertoires traditionnels, elle joua un rôle essentiel dans l'identification et la reconnaissance de nombreuses créations musicales sénégalaises.

Par son expertise, son engagement et sa rigueur, elle a largement contribué à préserver l'authenticité et la mémoire du patrimoine musical national. Son apport à la documentation des œuvres restera gravé dans l'histoire de la gestion collective au Sénégal.

Tout au long de sa carrière, Adja Khar Mbaye Madiaga a également bénéficié des mécanismes de protection des droits d'auteur successivement assurés par le BSDA puis par la SODAV, institutions qui ont accompagné et valorisé les créateurs sénégalais.

Disparue le 27 décembre 2025, elle laisse derrière elle un héritage artistique, culturel et humain immense. Son nom restera à jamais associé à la sauvegarde du patrimoine sénégalais, à la transmission des valeurs culturelles et à la grandeur de la musique traditionnelle.

À travers cet hommage, la SODAV salue la mémoire d'une immense artiste, d'une femme de culture exceptionnelle et d'une gardienne précieuse de notre patrimoine collectif.

*Une voix,
une mémoire,
un héritage éternel.*



SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Protéger les créateurs, valoriser la création



**Un artiste engagé,
une voix pour la paix,
un héritage éternel.**



HOMMAGE

À TITRE POSTHUME

MACODOU MBENGUE

Macodou Mbengue demeure l'une des figures les plus marquantes du théâtre sénégalais et africain. Comédien, metteur en scène, directeur de festival et homme de culture engagé, il a consacré sa vie à faire du théâtre un espace de transmission, de réflexion, de paix et de cohésion sociale.

Natif de Rufisque, il découvre très tôt sa passion pour la scène à travers les activités culturelles de son quartier et de son établissement scolaire. Son talent et sa détermination le conduisent à intégrer l'atelier de théâtre expérimental de Rufisque dirigé par Mame Birame Diouf, où il interprète plusieurs œuvres majeures du patrimoine littéraire africain, notamment *L'Aventure ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane et *L'Étrange destin de Wangrin* d'Amadou Hampâté Bâ.

Repéré lors du premier Festival international de théâtre scolaire et universitaire de la Francophonie à Bouaké, il poursuit sa formation au Conservatoire national où il obtient, après plusieurs années d'études, un Premier Prix d'interprétation, consacrant ainsi son immense talent artistique.

En 1995, il cofonde la compagnie Les Gueules Tapées, devenue au fil des années un véritable laboratoire de création et d'innovation théâtrale. À travers des œuvres marquantes telles que *Apocalypse Waaw*, *Yaabooy* ou *La Terre compromise*, il impose une écriture scénique originale, engagée et profondément ancrée dans les réalités africaines. Son travail lui vaut plusieurs distinctions prestigieuses, dont le Grand Prix du FESTHEF 2001 ainsi que le Prix du Meilleur Comédien au Festival International de la Fraternité au Togo.

Mais Macodou Mbengue était bien plus qu'un artiste de scène. Il était un homme de vision et un défenseur infatigable des politiques culturelles. En tant que directeur du Fest'Art – Festival International Théâtre pour la Paix – il a contribué à faire du théâtre un outil de dialogue, de sensibilisation et de rapprochement entre les peuples.

Profondément engagé dans la défense des créateurs, il fut également membre du Conseil d'administration de la SODAV, où il joua un rôle important dans les réflexions stratégiques liées à l'évolution du droit d'auteur et de la gestion collective au Sénégal.

Par ses analyses pertinentes, son sens de l'intérêt général et sa parfaite compréhension des enjeux culturels, il a largement contribué au renforcement de la gouvernance de la Société et à la consolidation des mécanismes de protection des droits des créateurs. Son engagement intellectuel et institutionnel demeure une référence pour tous ceux qui œuvrent à la défense des droits culturels.

Macodou Mbengue incarnait la figure de l'artiste engagé : exigeant dans son art, rigoureux dans ses convictions et profondément attaché à la transmission des savoirs et à la valorisation du patrimoine culturel africain.

Décédé le 15 juin 2014, il laisse derrière lui un héritage artistique, humain et institutionnel considérable. Son œuvre, sa vision et son combat continuent d'inspirer les nouvelles générations d'artistes, de créateurs et d'acteurs culturels.

À travers cet hommage, la SODAV salue la mémoire d'un immense homme de théâtre, d'un intellectuel engagé et d'un bâtisseur dont l'apport à la culture sénégalaise restera à jamais gravé dans notre mémoire collective.



SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Protéger les créateurs, valoriser la création

POUR UNE JUSTE RECONNAISSANCE
DE CEUX QUI DONNENT VIE À LA CULTURE.

RÉHAUSSEMENT DU TAUX DE LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

À AU MOINS **50%** DU DROIT D'AUTEUR

CONCERNANT EXCLUSIVEMENT :

LES ARTISTES INTERPRÈTES

au cœur de la création et de l'émotion

LES DANSEURS

qui expriment
la culture
par le mouvement
et la grâce.

LES MUSICIENS

qui créent,
jouent et font
vibrer les œuvres
musicales.

LES COMÉDIENS ET ACTEURS

qui incarnent
les histoires
sur scène et à
l'écran.

ET LES PRODUCTEURS

qui investissent pour mettre les œuvres à la disposition du public

LES PRODUCTEURS DE PHONOGRAMMES

qui financent, organisent et
réalisent les enregistrements
sonores.

LES PRODUCTEURS DE VIDÉOGRAMMES

qui financent, organisent et
réalisent les enregistrements
audiovisuels.



POURQUOI REHAUSSER LE TAUX ?



Parce que leur travail crée
de la valeur pour tous.



Parce que leur rémunération
doit être juste, décente
et proportionnelle.



Parce que la culture est
un moteur de développement
économique et social.

**50% AU MOINS
DU DROIT D'AUTEUR**

UN MINIMUM DE JUSTICE,
UN CHOIX DE SOCIÉTÉ,
UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR.

**LA CULTURE A DE LA VALEUR.
RECONNAISSONS-LA.
SOUTENONS CEUX QUI LA FONT VIVRE.**

RECONNAÎTRE LE TALENT, C'EST BÂTIR L'AVENIR.

SODAV S'ENGAGE POUR L'ÉQUITÉ. **SOUTENONS LE RÉHAUSSEMENT MAINTENANT.**

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ngone Ndour

Chers Associés,
Chères Associées,

L'année 2025 marque une étape importante dans le processus de consolidation et de modernisation de la SODAV engagée depuis son installation en 2016.

Le chemin parcouru n'aurait pas été possible sans l'engagement, les sacrifices et le sens des responsabilités des membres du Conseil d'administration qui ont toujours œuvré avec détermination pour la défense des intérêts des créateurs sénégalais. Je voudrais également saluer la confiance renouvelée des membres envers leurs représentants, confiance qui constitue pour nous une responsabilité majeure.

Je tiens à rendre un hommage particulier à l'ensemble des agents de la SODAV qui, sous la conduite du Directeur-Gérant, accomplissent un travail remarquable pour assurer le fonctionnement de la Société, améliorer les mécanismes de perception, de documentation et de répartition des droits, tout en accompagnant les importantes réformes engagées.

Je voudrais également souligner le rôle stratégique du Comité directeur dans le suivi permanent des activités de la Direction-Gérance et dans l'accompagnement des grandes orientations de la Société. J'associe à ces remerciements l'ensemble des membres des différentes commissions statutaires, des commissions d'identification des œuvres et d'admission ainsi que les commissions ad hoc, dont l'engagement, l'expertise et la disponibilité contribuent quotidiennement au bon fonctionnement et au développement de notre institution.

L'année 2025 a aussi été marquée par une forte mobilisation autour des grands chantiers de la SODAV, notamment le plaidoyer pour l'application effective de la rémunération pour copie privée et le rehaussement du taux de la rémunération équitable. Ces combats demeurent essentiels pour l'amélioration des revenus des créateurs et le renforcement du financement de la culture.

Je tiens également à saluer les excellentes relations de collaboration entre la SODAV et le Ministère de la Culture, particulièrement Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État ainsi que les différents services du département, dont l'accompagnement reste déterminant dans la réalisation de nos projets.

Parmi les projets majeurs de cette année figure la finalisation du nouveau siège de la SODAV, dont l'inauguration est prévue prochainement. Cette infrastructure moderne permettra non seulement d'améliorer les conditions de travail des agents, mais offrira également au secteur culturel un espace adapté pour l'organisation d'activités professionnelles, artistiques et institutionnelles.

Je voudrais enfin remercier l'ensemble des associés, organisations professionnelles et acteurs culturels pour leur participation constructive aux consultations sur la révision des Statuts et du Règlement général. Le consensus trouvé sur les différents points examinés témoigne de la maturité de notre institution et de la volonté collective de construire et plus gouvernance plus moderne et plus inclusive, notamment avec la future mise en place du Conseil Consultatif.

Le Conseil d'administration poursuivra ses efforts pour accompagner la Direction-Gérance dans le renforcement des ressources humaines, le développement du portefeuille des usagers et l'amélioration du paiement des droits au Sénégal.

Ensemble, nous continuerons à bâtir une SODAV forte, moderne et au service des créateurs.



SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

MOT DU DIRECTEUR-GÉRANT

**Chers Associés,
Chères Associées,**

L'année 2025 aura été une année particulièrement importante pour la SODAV dans sa quête permanente de performance, de modernisation et de consolidation de la gestion collective au service des titulaires de droits d'auteur et de droits voisins.

Comme vous pourrez le constater à travers ce rapport, cette année a été marquée par d'importantes réformes ainsi que par l'enclenchement d'un vaste processus d'arrimage progressif de la SODAV aux standards internationaux en matière d'identification, de documentation et de gestion des droits, notamment à travers les systèmes IPI, ISWC, IPN, ainsi que ceux dédiés à l'audiovisuel, à l'image et au texte.

Cette dynamique de mise en conformité et de modernisation a permis à la Société de renforcer progressivement son intégration dans plusieurs bases de données et plateformes internationales stratégiques telles que WIPO CONNECT, IPD, VRDB, MLC et d'autres outils internationaux de suivi des exploitations. À terme, ces avancées permettront une meilleure identification, une traçabilité plus efficace et un meilleur suivi de l'exploitation des œuvres et prestations de nos associés, tant au niveau national qu'international.

Dans le domaine de la gouvernance, la Direction-Gérance, en parfaite collaboration avec le Conseil d'administration, a poursuivi les efforts de modernisation des outils de gestion, de digitalisation des procédures et de renforcement des mécanismes organisationnels de la Société, en mobilisant l'expertise interne et l'accompagnement technique nécessaire à ces importantes réformes.

Au plan international, la crédibilité et le positionnement de la SODAV continuent de se renforcer de manière significative. Cette reconnaissance se traduit notamment par la présence active de la Société au sein de plusieurs organisations et instances internationales œuvrant pour la défense des droits de propriété littéraire et artistique, parmi lesquelles :

- le Comité exécutif du Comité africain de la Confédération internationale des Sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) ;
- le Conseil international des arts graphiques et plastiques (CIAGP) ;
- la Fédération internationale qui regroupe les Sociétés de gestion collective représentant les droits des artistes-interprètes (SCAPR) ;
- la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) ;
- ainsi que le Comité Afrique subsaharienne de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI).

La répartition demeurant la finalité essentielle de l'action de la SODAV, des efforts importants ont été consentis afin d'élargir les catégories de droits répartis ainsi que le nombre de bénéficiaires. Ainsi, au cours de l'exercice 2025, plusieurs grandes répartitions ont été effectuées dans les domaines de la musique, des arts dramatiques, de l'audiovisuel (partie droit d'auteur), des arts visuels, des émissions radiophoniques ainsi que des droits numériques relatifs aux œuvres religieuses et musicales.

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de cette année marqueront, sans nul doute, une étape importante dans la consolidation institutionnelle de notre jeune société qu'est la SODAV. Après un large processus de consultations démocratiques et participatives impliquant les associés ainsi que les organisations professionnelles d'ayants droit, nous demeurons convaincus que ces importantes rencontres se dérouleront dans un esprit de responsabilité, de dialogue et d'engagement collectif au service du renforcement de notre institution.

La SODAV continuera, avec l'engagement de tous, à faire partie des sociétés de gestion collective africaines qui contribuent activement à l'évolution, à la modernisation et à la promotion du respect des droits des créateurs.



Aly BATHILY

Directeur-gérant de la SODAV

INTRODUCTION

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du processus de consolidation, de la dynamique de modernisation et de développement institutionnel engagé par la Société Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (SODAV) depuis le démarrage de ses activités en 2016.

Dans un contexte marqué par les mutations profondes des industries culturelles et créatives, l'évolution des usages numériques ainsi que les nouveaux défis liés à la protection des œuvres et des prestations artistiques, la SODAV a poursuivi ses missions avec détermination afin de renforcer la gestion collective au service des titulaires de droit d'auteur et de droits voisins sénégalais.

Le présent rapport annuel retrace les principales activités, réalisations, réformes et perspectives de la Société au cours de l'exercice 2025. Il met en lumière le travail accompli par les différentes instances de gouvernance, les organes de gestion, les départements techniques et administratifs, les commissions ainsi que les représentations territoriales de la SODAV.

À travers ce document, il s'agit également de présenter l'évolution des principaux indicateurs de la Société, les efforts déployés en matière de perception, de documentation, de répartition, de digitalisation, de coopération internationale, d'action sociale et de modernisation du cadre de gestion.

L'année 2025 aura notamment été marquée par plusieurs projets structurants majeurs, parmi lesquels :

- la poursuite de la transformation digitale ;
- le processus de révision des Statuts et du Règlement général ;
- les actions de plaidoyer pour la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée ;
- le plaidoyer pour le rehaussement du taux de la rémunération équitable ;
- la construction du nouveau siège de la SODAV ;
- ainsi que le renforcement du positionnement national et international de la Société.

Ce rapport traduit ainsi la volonté constante de la SODAV de bâtir une société de gestion collective moderne, transparente, performante et adaptée aux exigences actuelles de la création et des industries culturelles.

Il reflète également l'engagement collectif du Conseil d'administration, de la Direction-Gérance, des agents, des commissions, des représentants et de l'ensemble des associés qui contribuent quotidiennement au rayonnement et au développement de notre institution.



LA SODAV EN CHIFFRES | 2025



RUBRIQUE	ANNÉE 2025
Membres	13 035
Œuvres déclarées	94 384
Dépôts probatoires	1 696
Perceptions domestiques (FCFA)	677 202 291
Perceptions droits Étrangers (FCFA)	2 249 266
Montants mis en Répartition (FCFA)	429 802 356
Charges de fonctionnement (FCFA)	578 713 299
Créances (FCFA)	655 959 369
Dettes Sociétaires & Personnel (FCFA)	486 967 361
Dettes sociales et fiscale (FCFA)	18 221 608
Investissements (FCFA)	24 305 764
Subvention de l'État du Sénégal (FCFA)	325 000 000
Fonds de l'Action sociale (FCFA)	24 063 656



Les résultats enregistrés en 2025 traduisent les progrès continus réalisés par la SODAV **dans le processus de consolidation et de modernisation de la gestion collective au Sénégal.**

Avec treize mille trente-cinq (13 035) membres, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre (94 384) œuvres déclarées et des perceptions domestiques de six cent soixante-dix-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-onze Francs CFA (677 202 291 FCFA), la Société confirme le renforcement progressif de ses activités de documentation, de perception et de protection des titulaires de droits.

Les montants mis en répartition, les investissements réalisés, l'appui de l'État du Sénégal ainsi que les actions menées dans le domaine social témoignent de la volonté de la SODAV de construire **une institution plus moderne, plus performante et davantage tournée vers les besoins des ayants droit.**

Malgré les défis liés aux charges de fonctionnement, aux créances et aux exigences de modernisation, la Société poursuit sa transformation avec ambition et espoir. Cet élan de performance est porté par **les réformes engagées parmi lesquels, la digitalisation des services, les grands projets structurants en cours ainsi que les importantes perspectives liées à la rémunération pour copie privée et à la rémunération équitable, etc.**

Ces résultats reflètent surtout l'engagement collectif des organes de gouvernance, de la Direction-Gérance, des agents et de l'ensemble des associés dans la construction d'une SODAV forte, crédible et **durablement au service du secteur culturel sénégalais.**

Ensemble, protégeons la création, valorisons la culture !

2. FRISE HISTORIQUE BSDA - SODAV

L'histoire de la SODAV s'inscrit dans la continuité du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA), créé pour assurer la protection et la gestion des droits des créateurs sénégalais.

Pendant plusieurs décennies, le BSDA a joué un rôle important dans la structuration de la gestion des droits d'auteur au Sénégal. Toutefois, face aux mutations profondes des industries culturelles, à l'ère du numérique et aux exigences internationales en matière de gestion collective, une réforme majeure s'est imposée.

C'est dans ce contexte qu'est née la Société Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (SODAV), officiellement agréée par le **Décret n°2016-322 du 07 mars 2016**, avec une installation effective le **06 octobre 2016**.

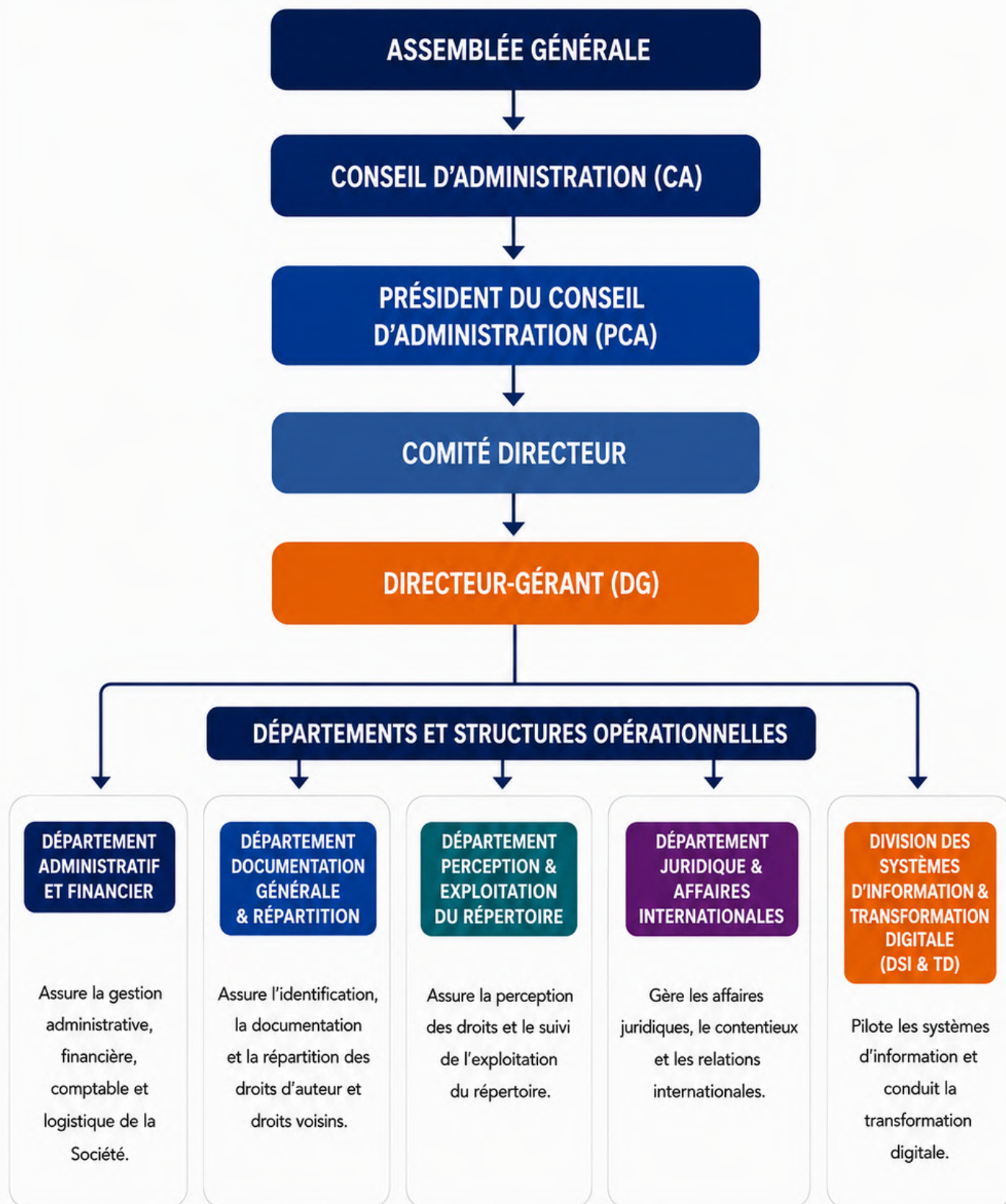
Depuis son installation, la SODAV a enregistré des avancées considérables dans plusieurs domaines stratégiques :

- la modernisation progressive de la gestion collective ;
- l'augmentation significative des perceptions et des répartitions ;
- le renforcement de la documentation des œuvres et des ayants droit ;
- l'élargissement progressif de la répartition à toutes les catégories de droits prévus par la loi 2008-09 du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins ;
- l'intégration des droits numériques dans les mécanismes de collecte ;
- le développement des relations internationales et des accords de coopération ;
- l'amélioration de la gouvernance institutionnelle ;
- le déroulement continu du processus de transformation digitale de la Société ;
- l'élargissement du portefeuille des usagers ;
- ainsi que le renforcement des actions sociales au profit des associés de la Société.

La SODAV a également réussi à renforcer sa crédibilité et son assise sur le plan international à travers son intégration des grandes instances de gestion collective et la consolidation de ses relations avec plusieurs sociétés sœurs étrangères.

Cette évolution marque le passage d'un **modèle administratif hérité d'un organisme public** vers une **société civile de gestion collective plus moderne, plus autonome et davantage adaptée aux réalités contemporaines** des industries culturelles et créatives.

3. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE LA SODAV



4. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

L'année 2025 marque une étape importante dans la stratégie de modernisation, de consolidation institutionnelle et de transformation structurelle de la SODAV.

Au-delà de ses missions traditionnelles de perception, de documentation et de répartition des droits, la Société a engagé et poursuivi plusieurs projets structurants destinés à renforcer durablement son efficacité et sa performance. Pour cela, elle a amélioré les services fournis aux ayants droit, modernisé ses outils de travail et adapté son fonctionnement aux mutations technologiques, économiques et juridiques des industries culturelles et créatives.

Ces projets traduisent également la volonté de la SODAV de consolider son positionnement en tant qu'institution moderne, crédible, transparente et conforme aux standards internationaux de gestion collective.

Parmi les principaux projets structurants engagés en 2025 figurent notamment :

- **la poursuite du projet de construction du nouveau siège de la SODAV**, destiné à doter la Société d'un cadre institutionnel moderne, fonctionnel et adapté à l'évolution de ses missions ;
- **le développement de la plateforme digitale intégrée** visant à moderniser les services aux membres, digitaliser les procédures internes et renforcer la transparence de la gestion ;
- **le processus de réforme des Statuts et du Règlement général** afin d'adapter les textes de gouvernance aux nouveaux défis institutionnels, technologiques et professionnels qui se posent à la gestion collective ;
- **la participation aux réflexions relatives à la révision de la Loi n°2008-09** du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins, en vue d'une meilleure adaptation aux réalités du numérique et aux standards internationaux ;
- **le projet de création du Conseil Consultatif** destiné à renforcer la concertation avec les organisations professionnelles et les acteurs des différentes filières culturelles ;
- **la poursuite du plaidoyer pour l'application effective de la Rémunération pour copie privée** conformément aux dispositions légales et aux directives communautaires de l'UEMOA ;
- **les démarches en faveur du rehaussement du taux de la Rémunération Équitable** afin de mieux prendre en compte les intérêts économiques des ayants droit ;
- **le projet de fabrication et de déploiement de mouchards** destinés à améliorer le contrôle, l'identification et le suivi des exploitations des œuvres ;
- **le développement du projet d'Agence de génération des codes ISRC** afin de renforcer l'identification des enregistrements sonores et la traçabilité des exploitations musicales ;
- **la poursuite de la tournée nationale de prospection et de sensibilisation** visant à renforcer la pénétration territoriale de la SODAV et à élargir le portefeuille des abonnés sur l'ensemble du territoire national ;
- **ainsi que le renforcement des actions de lutte contre la piraterie** et les exploitations illicites des œuvres et prestations protégées.

À travers ces différents projets, la SODAV réaffirme sa volonté de construire un système de gestion collective plus performant, plus inclusif, davantage connecté aux réalités du numérique et capable de répondre efficacement aux attentes des titulaires de droits et des acteurs des industries culturelles et créatives du Sénégal.

5. CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2025, le Conseil d'administration a assuré, avec constance, son rôle de pilotage stratégique et de supervision de la gestion de la SODAV. À travers ses différentes sessions, il a contribué à la consolidation de la gouvernance, à l'impulsion des réformes structurantes et à la défense des intérêts des ayants droit, notamment à travers le plaidoyer pour la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée.

Les actions conduites à l'occasion des cinq (05) sessions du Conseil d'administration tenues en 2025 témoignent d'une volonté affirmée de consolider durablement le positionnement de la SODAV comme acteur central du développement des industries culturelles et créatives au Sénégal.

Réunion du Conseil d'administration du 13 mars 2025

- Présentation de l'état des soldes bancaires au 10 mars 2025 ;
- Examen et validation de la stratégie de communication relative au lancement de la campagne nationale de prospection.

Réunion du Conseil d'administration du 19 juin 2025

- Présentation du rapport d'activités 2024 de la SODAV ;
- Examen des préparatifs de l'Assemblée générale ordinaire prévue le 26 juin 2025.

Réunion du Conseil d'administration du 21 août 2025

- Point d'étape sur le chantier de construction du siège de la SODAV ;
- Débriefing de l'Assemblée générale tenue le 26 juin 2025.

Réunion du Conseil d'administration du 14 octobre 2025

- Présentation du rapport synthétique des activités et réalisations de la SODAV au titre du premier semestre 2025 ;
- Information sur la tournée nationale de prospection et de sensibilisation ;
- Mise en place de la Commission de révision des Statuts, composée de membres en complément du Comité directeur, avec une représentation équilibrée des différents collèges et disciplines.

Réunion du Conseil d'administration du 4 décembre 2025

- Examen et adoption, à l'unanimité, du projet de budget de l'exercice 2026 ;
- Validation de l'envoi de courriers institutionnels au Président de la République et au Premier Ministre dans le cadre du plaidoyer pour la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025



01. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE INTERNE

Le Conseil d'administration a poursuivi ses efforts pour consolider les mécanismes de gouvernance, d'organisation et de contrôle interne au service d'une gestion performante et transparente.

02. PRÉPARATION ET TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Le Conseil a supervisé l'ensemble du processus préparatoire et veillé à la bonne tenue de l'Assemblée générale statutaire de 2024 dans le respect des règles et procédures.

03. SUIVI DES PROJETS STRUCTURANTS

Le Conseil a assuré un suivi rapproché du projet de construction du nouveau siège, étape importante pour doter la SODAV d'infrastructures modernes et adaptées à ses ambitions.

04. LANCEMENT D'INITIATIVES MAJEURES DE PROSPECTION ET DE COMMUNICATION

De nouvelles initiatives ont été lancées pour renforcer la prospection, élargir l'assiette des perceptions et améliorer la visibilité de la SODAV auprès des usagers et partenaires.

MOBILISATION AUTOUR D'ENJEUX STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration s'est fortement mobilisé pour le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée, essentielle pour la juste valorisation des œuvres et prestations des ayants droit.

RÉVISION DES TEXTES FONDAMENTAUX

Le Conseil a engagé la révision des textes fondamentaux de la SODAV afin d'adapter son cadre juridique aux évolutions du secteur des industries culturelles et créatives.

VISION ET PROSPECTIVE

Dans un contexte en mutation, le Conseil d'administration agit avec détermination pour consolider les acquis, anticiper les défis et positionner durablement la SODAV comme un acteur central de la gestion collective au Sénégal.

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

L'ensemble des activités menées par le Département Juridique et des Affaires Internationales en 2025 traduit un engagement constant en faveur du renforcement de la sécurité juridique, de la maîtrise des risques et de la consolidation du cadre contractuel et réglementaire de la SODAV.

Par son action, le Département a contribué à structurer les relations avec les partenaires, à soutenir les démarches de recouvrement et de défense des droits, et à accompagner les chantiers stratégiques liés à la mise en œuvre des nouveaux droits et à l'évolution du cadre juridique du secteur.

Il s'affirme ainsi comme un pilier essentiel de sécurisation et d'accompagnement juridique, garant de la conformité, de la crédibilité et de la robustesse des actions de la SODAV dans un environnement en constante évolution.

6. COMITÉ DIRECTEUR

SOPHIE CISSE

Auteur Audiovisuel

Membre du Conseil d'administration,
Coordonnatrice du Comité directeur



23
RÉUNIONS
TENUES EN 2025



5
MEMBRES
AU COMITÉ
DIRECTEUR



**RÔLE
CENTRAL**
DANS LE SUIVI
OPÉRATIONNEL



**PERFORMANCE
ET IMPACT**
AU SERVICE DES
AYANTS DROIT



Au cours de l'exercice 2025, le Comité Directeur a tenu vingt-trois (23) réunions, traduisant ainsi la régularité de ses travaux et son rôle central dans le suivi opérationnel des activités de la SODAV.



Ces différentes sessions ont permis d'assurer une coordination efficace entre les services, de suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration et de veiller à l'exécution des actions inscrites dans le plan de développement de la Société.



Elles ont également constitué un cadre privilégié d'échanges sur les enjeux majeurs du secteur, notamment la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée, le financement des projets structurants et le renforcement des performances opérationnelles.

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DIRECTEUR EN 2025



SALIOU NDIAYE

Auteur des Arts dramatiques
Membre du Conseil d'administration,
Membre du Comité directeur



ROKHAYA DABA SARR

Producteur de Phonogrammes
Membre du Conseil d'administration,
Membre du Comité directeur



MOUSTAPHA GUEYE

Artiste Interprète Musique
Membre du Conseil d'administration,
Membre du Comité directeur



MOUSTAPHA NDÉNÉ NDIAYE

Éditeur littéraire
Membre du Conseil d'administration,
Membre du Comité directeur

GOUVERNANCE ET RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

- Réorganisation des délégations de Ziguinchor, Mbour et Dakar ;
- Réaménagement de certains services et renforcement de la coordination interne ;
- Suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement Triennal (PSDT) ;
- Révision des statuts et des textes de la SODAV ;
- Suivi des recommandations issues des instances de gouvernance et des missions de contrôle.

FINANCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

- Suivi du processus de mise à disposition de la subvention de l'État ;
- Recherche et sécurisation de financements complémentaires ;
- Négociations avec PAMECAS pour l'obtention d'un prêt immobilier ;
- Suivi régulier de la situation financière et budgétaire de la Société ;
- Préparation et pré-validation du budget 2026.

PROJETS STRUCTURANTS ET MODERNISATION

- Pilotage du projet de construction du siège de la SODAV ;
- Suivi du financement et du dimensionnement du futur bâtiment ;
- Développement et déploiement de la plateforme dématérialisée SOLID ;
- Renforcement de la digitalisation des services et des outils de gestion ;
- Modernisation des procédures administratives et opérationnelles.

GESTION DES DROITS ET DÉVELOPPEMENT DES REVENUS

- Suivi des opérations de répartition des droits ;
- Préparation des paiements aux ayants droit ;
- Avancement du dossier de la Rémunération pour Copie Privée ;
- Suivi de la Rémunération Équitable ;
- Renforcement des mécanismes de perception et d'exploitation du répertoire.

COMMUNICATION, PROSPECTION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES

- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication institutionnelle ;
- Conception des supports de sensibilisation et de promotion ;
- Préparation, lancement et suivi de la tournée nationale de prospection et de sensibilisation ;
- Renforcement des relations avec les autorités administratives et les partenaires ;
- Plaidoyer autour des dossiers stratégiques de la SODAV.

A portrait of Matar Diouf, a man with short dark hair, glasses, and a goatee, wearing a light grey t-shirt and dark jeans. He is smiling and standing against a blue background.

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DIRECTEUR EN 2025

MATAR DIOUF

Artiste Interprète Comédien Acteur

Membre du Conseil d'administration,
Trésorier du Comité directeur

ENGAGEMENT

AU SERVICE
DE LA
GOUVERNANCE
ET DE
LA SODAV

EFFICACITÉ

RÉACTIVITÉ
ET OPTIMISATION
DES
PERFORMANCES
INTERNES

SUIVI

COORDINATION
ET CAPACITÉ
D'ADAPTATION

MODERNISATION

ET AVANCEMENT
DES PROJETS
STRUCTURANTS

L'ensemble des travaux du Comité Directeur en 2025 illustre un engagement soutenu en faveur d'une gouvernance opérationnelle rigoureuse, axée sur l'efficacité, la réactivité et l'optimisation des performances internes.

Par un suivi rapproché des activités, une coordination continue des services et une capacité d'adaptation aux enjeux émergents, le Comité Directeur a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des orientations arrêtées et dans la fluidité du fonctionnement de la Société.

L'action du Comité directeur a permis d'assurer l'avancement de projets structurants, de renforcer les mécanismes de pilotage interne et d'accompagner la dynamique de modernisation engagée, notamment à travers la digitalisation, la mobilisation des ressources et le déploiement des actions de terrain.

Ainsi, le Comité Directeur s'affirme comme un organe clé de mise en œuvre et d'exécution, garant de la continuité des opérations et de la consolidation des performances au service des missions de la SODAV.

**ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA CRÉATION,
VALORISONS LA CULTURE**

7. DIRECTION-GÉRANTE

A. GESTION ADMINISTRATIVE ET INSTITUTIONNELLE

ALY BATHILY

Directeur gérant SODAV

Au cours de l'exercice 2025, la Direction gérante a assuré avec rigueur la conduite des activités opérationnelles de la SODAV, en veillant à la bonne exécution des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration.

À travers une gestion soutenue des flux administratifs, un suivi constant des relations avec les partenaires institutionnels et les usagers, ainsi qu'une présence active aux niveaux national et international, la Direction gérante a contribué à renforcer la visibilité, la crédibilité et l'efficacité de la Société.

Les actions menées témoignent d'une dynamique continue d'organisation, de structuration et de modernisation, en réponse aux exigences croissantes du secteur des industries culturelles et créatives.

ACTIVITÉ DE CORRESPONDANCE EN 2025

1 068
CORRESPONDANCES
TRAITÉES

711
COURRIERS
REÇUS

357
COURRIERS
ÉMIS

COURRIERS « ARRIVÉE » : 711 CORRESPONDANCES

Les correspondances reçues ont principalement porté sur :

- des demandes d'appui, de soutien logistique et d'assistance médicale ;
- des demandes d'avances sur répartition ;
- des demandes d'agrément traitées par le Fonds social ;
- des sollicitations de partenariat et des invitations à diverses manifestations (Sous-Comité ADPIC, festivals, panels, Salon du livre de Thiès, cérémonies de remise de diplômes, etc.).

Des factures de prestataires et des courriers de remerciement ont également été reçus, ainsi que des correspondances internes (congrès, certificats médicaux, autorisations d'absence, rapports de mission, etc.).

Par ailleurs, la Direction a enregistré :

- des demandes de mission, d'échanges et de formation ;
- des sollicitations d'encadrement pédagogique et de formation ;
- des correspondances émanant du Ministère en charge de la Culture (conférences, ZLECAF, propriété intellectuelle, etc.).

Au titre des activités techniques :

- des demandes d'attestation, d'adhésion, de démission ou de réclamation ;

En matière de perception :

- des avis de fermeture d'établissements ;
- des demandes de remise gracieuse.

Des ajustements ont été opérés dans le réseau des représentants.

Dans les relations institutionnelles :

- réception des données et rapports de la SONATEL ;
- transmission des rapports internes à la Direction.

COURRIERS « DÉPART » : 357 CORRESPONDANCES

Les correspondances émises par la SODAV ont porté notamment sur :

Relations institutionnelles et administratives

- désignation de représentants et réponses aux sollicitations des ministères et directions nationales ;
- correspondances sur la ZLECAF et la propriété intellectuelle.

Relations avec les partenaires et sociétés sœurs

- transmission des états de répartition ;
- demandes d'autorisation d'adhésion ;
- échanges techniques avec des partenaires (ex : Ivoire Carte Systems).

Administration territoriale et réseau des représentants

- changements et installation de représentants ;
- correspondances adressées aux autorités administratives (gouverneurs, préfets).

Perception et relations avec les usagers

- mémoires et facturations (CANAL+, RTS, opérateurs, etc.) ;
- demandes d'audience auprès d'institutions (ARMÉE, ARTP, CNRA, etc.).

Organisation de l'Assemblée générale

- demande de salle, services d'ordre, huissiers et envoi d'invitations.

Projets structurants et financement

- demande de prêt auprès de PAMECAS pour la construction du siège ;
- correspondances sur la digitalisation (ANSI, SENUM, ORANGE, SENELEC).

Relations sociales et sanitaires

- correspondances avec les IPM ;
- notifications aux structures sanitaires pour la prise en charge des agents.

Actions stratégiques et plaidoyer

- demande de partenariat avec la Ville de Dakar ;
- campagne de sensibilisation et tournée nationale dans plusieurs régions.

RÔLE ET IMPACT DE LA DIRECTION-GÉRANTE EN 2025

Par la coordination des activités, la gestion efficace des flux administratifs, la qualité des relations institutionnelles et la conduite des dossiers stratégiques, la Direction gérante a contribué à l'avancement des projets structurants, au renforcement de la gouvernance interne, à la mobilisation des ressources et à l'amélioration continue des services rendus aux ayants droit.

Elle s'affirme comme un acteur clé de mise en œuvre et d'exécution, garant de la continuité des opérations et de la consolidation des performances au service des missions de la SODAV.

2.

COURRIERS « DÉPART » : TROIS CENT CINQUANTE-SEPT (357) CORRESPONDANCES

Les correspondances émises par la SODAV ont porté notamment sur :

RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

- désignation de représentants auprès du Ministère de la Communication ;
- demande d'agenda culturel adressée au Ministère de la Culture ;
- renouvellement du point focal CTPS ;
- réponses aux sollicitations de la Direction du Commerce extérieur ;
- correspondances relatives à la ZLECAF.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET SOCIÉTÉS SŒURS

- transmission des états de répartition (notamment à la SACEM) ;
- demandes d'autorisation d'adhésion totale ou partielle des sociétaires ;
- échanges techniques avec Ivoire Carte Systems (hologrammes).

ADMINISTRATION TERRITORIALE ET RÉSEAU DES REPRÉSENTANTS

- correspondances adressées aux autorités administratives (gouverneurs, préfets) relatives aux changements de représentants ;
- installation de nouveaux représentants dans plusieurs localités.

PERCEPTION ET RELATIONS AVEC LES USAGERS

- transmission de mémoires à la SONATEL ;
- facturation à CANAL+, RTS et autres opérateurs ;
- demandes d'audience adressées à diverses institutions (ARMÉE, ARTP, CNRA, opérateurs télécoms, etc.).

ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- demandes de mise à disposition de la salle du Théâtre National Daniel Sorano ;
- sollicitations de services d'ordre (Police, Gendarmerie) ;
- mobilisation des huissiers ;
- envoi des invitations aux partenaires.

PROJETS STRUCTURANTS ET FINANCEMENT

- demande de prêt auprès de PAMECAS pour la construction du siège ;
- correspondances relatives aux solutions de digitalisation (ANSO, SENUM, ORANGE, SENELEC).

RELATIONS SOCIALES ET SANITAIRES

- correspondances avec les IPM ;
- notifications aux structures sanitaires concernant la prise en charge des agents.

ACTIONS STRATÉGIQUES ET PLAIDOYER

- demande de partenariat avec la Ville de Dakar (exigence du quitus SODAV) ;
- campagne de sensibilisation et tournée nationale (Kédougou, Sédhiou, Ziguinchor, Kolda, etc.).

SYNTHÈSE

Les correspondances « départ » témoignent de la diversité des actions menées par la SODAV en 2025, au service de ses missions. Elles couvrent aussi bien la gestion institutionnelle et administrative, la coopération avec les partenaires, la mise en œuvre de projets structurants, que le renforcement des relations avec les usagers et les parties prenantes.

Ces actions traduisent l'engagement de la Société à consolider ses relations, à moderniser ses pratiques et à accompagner le développement des industries culturelles et créatives.

B. ACTIVITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES DU DIRECTEUR-GÉRANT

Le Directeur gérant a pris part à plusieurs rencontres stratégiques, notamment :

- réunions ZLECAF (Accra) ;
- travaux sur la rémunération pour copie privée ;
- Assemblée générale de la SCAPR (Slovénie) ;
- ateliers OMPI/OAPI (Yaoundé, Dakar) ;
- rencontres avec autorités nationales et partenaires internationaux ;
- participation à des conférences, formations et panels spécialisés.

Il a également contribué :

- à la finalisation de l'accord SODAV-SPEDIDAM ;
- aux réflexions sur la réforme de la loi 2008-09 ;
- à des initiatives de formation et de dialogue public-privé dans le secteur culturel.

C. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Le Directeur gérant a assuré une présence médiatique active à travers :

- des interventions à la Radiotélévision du Sénégal (RTS) ;
- des interviews avec l'Agence de presse sénégalaise (APS) ;
- des contributions lors d'événements nationaux et internationaux.

D. AUTRES ACTIVITÉS ET ACTIONS TRANSVERSALES

- **Questions juridiques :** cf. rapport du Département juridique et des affaires internationales ;
- **Adhésions et démissions :** cf. rapport du Département de la documentation et des répartitions ;
- **Courrier confidentiel :** 01.

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉRANTE EN 2025

L'ensemble des activités menées par la Direction gérante en 2025 traduit une mobilisation constante en faveur d'une gestion efficiente, d'un pilotage opérationnel renforcé et d'une amélioration continue des performances de la SODAV.

Par la densité des actions engagées, la qualité des interactions institutionnelles et la conduite de projets structurants, la Direction gérante a consolidé les mécanismes de gestion, renforcé les capacités d'intervention de la Société et accompagné son évolution dans un environnement en mutation.

Elle a ainsi contribué à inscrire durablement la SODAV dans une dynamique de professionnalisation, de modernisation et d'adaptation aux enjeux contemporains de la gestion collective.

PARTIE II — MODERNISATION



8.

Division des systèmes d'information et de la transformation digitale (DSI & TD)

Dans un contexte de mutation numérique accélérée et de transformation des modes de gestion des droits, la SODAV a poursuivi en 2025 le renforcement de son dispositif technologique à travers la Division des Systèmes d'Information et de la Transformation Digitale (DSI & TD).

Véritable levier de modernisation et d'optimisation des performances, cette division a joué un rôle central dans la digitalisation des processus, l'amélioration des outils métiers et le développement de solutions innovantes au service des ayants droit et des usagers.

Les actions menées au cours de l'année s'inscrivent dans une dynamique stratégique visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, la fiabilité des données et la transparence des mécanismes de gestion collective, tout en préparant la SODAV aux enjeux futurs liés à la transformation digitale du secteur.



Abdoulaye DIOUF

Ingénieur Informaticien

Division des systèmes d'information
et de la transformation digitale

A.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DIVISION

La Division des systèmes d'information et de la transformation digitale (DSI & TD) constitue un levier stratégique de modernisation et de performance au sein de la SODAV.

Elle a pour mission principale de concevoir, déployer et maintenir les outils numériques nécessaires au bon fonctionnement de la Société, tout en accompagnant la transformation digitale de l'ensemble des services.

Ses interventions couvrent notamment :

- le développement et la maintenance des systèmes d'information ;
- la gestion des infrastructures et de la sécurité informatique ;
- la digitalisation des procédures et la dématérialisation des services ;
- l'accompagnement des départements dans l'intégration des solutions numériques ;
- la gouvernance et la valorisation des données ;
- l'innovation technologique, incluant l'intelligence artificielle et les systèmes décisionnels.

La Division est composée d'une équipe de trois ingénieurs aux compétences complémentaires, constituant un noyau agile et multidisciplinaire au service de la transformation numérique de la SODAV.

B. MODERNISATION DES SYSTÈMES APPLICATIFS

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives dans le développement et l'amélioration des outils métiers, en particulier autour du système CORMANS.

Les principales réalisations portent sur :

- l'enrichissement de l'interface utilisateur et l'intégration d'un moteur de recherche d'œuvres inspiré des standards internationaux ;
- la mise en place de mécanismes d'optimisation des saisies (duplication d'œuvres) ;
- le développement progressif du module de répartition, avec structuration de la base de données et premières fonctionnalités opérationnelles ;
- le renforcement du module de perception, incluant la numérisation des contrats et l'enregistrement des établissements.

Ces évolutions contribuent à améliorer la fiabilité des données, à réduire les délais de traitement et à poser les bases d'une automatisation accrue des processus de gestion collective.



Babacar DIOP

Ingénieur Informaticien

Division des systèmes d'information
et de la transformation digitale

C. DIGITALISATION DES SERVICES ET RELATION AVEC LES AYANTS DROIT

Dans une logique d'amélioration de l'expérience utilisateur, plusieurs solutions innovantes ont été développées :

- **Espace membre** (web et mobile) en phase de test, permettant aux ayants droit de consulter leurs œuvres, suivre leur statut et effectuer des dépôts à distance ;
- **Plateforme de dématérialisation des programmes d'œuvres exécutées** (feuilles jaunes) développée par la société SOLID Solutions, visant à digitaliser la gestion des événements, des quittances et des déclarations ;
- **Interface d'enregistrement probatoire**, amorçant la dématérialisation du dépôt légal.

Ces outils participent à la réduction des démarches physiques, à l'autonomisation des membres et à l'amélioration de la transparence des opérations.

D. DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

La Division des systèmes d'information et de la transformation digitale (DSI & TD) a poursuivi le renforcement de l'environnement technologique de la SODAV à travers :

- la mise en place d'une infrastructure **Cloud** ;
- l'acquisition et la gestion du nom de domaine institutionnel ;
- la création d'adresses électroniques professionnelles ;
- la mise en ligne et l'actualisation du site web institutionnel ;
- l'amélioration de la connectivité (offre fibre internet) ;
- le déploiement d'une solution de communication SMS professionnelle.

Ces actions ont permis de structurer un écosystème numérique plus cohérent, sécurisé et performant.



INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET PROJETS STRUCTURANTS

La Division a engagé plusieurs projets à forte valeur ajoutée, notamment :

- le développement d'un système intelligent de suivi des diffusions radiophoniques, basé sur l'intelligence artificielle, permettant l'automatisation de la collecte et de l'analyse des données ;
- la mise en place d'un système de signature électronique, utilisé notamment lors de l'Assemblée générale ;
- des études techniques sur la rémunération pour copie privée (RCP) et les systèmes de déclaration (benchmark international).

Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique d'innovation visant à moderniser la gestion collective et à améliorer la traçabilité des droits.



APPUI AUX ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

La DSI & TD a apporté un soutien technique déterminant à plusieurs activités stratégiques, notamment :

- l'organisation de l'Assemblée générale (identification, listes de présence, outils digitaux) ;
- la production de supports de communication digitale ;
- l'accompagnement des services dans l'utilisation des nouveaux outils numériques.



SÉCURITÉ ET GOUVERNANCE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Une attention particulière a été accordée à la sécurisation du système d'information à travers :

- l'évaluation du parc informatique ;
- la définition d'orientations en matière de cybersécurité ;
- la sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques ;
- les réflexions sur la segmentation du réseau et la protection des données.



Mamadou FALL

Ingénieur Informaticien

Division des systèmes d'information
et de la transformation digitale



SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE LA DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION DIGITALE



L'année 2025 marque une étape décisive dans la structuration et le déploiement de la transformation digitale de la SODAV.



À travers la modernisation des outils métiers, la digitalisation des services et l'introduction de solutions innovantes, la Division des systèmes d'information et de la transformation digitale a posé les bases d'un système d'information intégré, performant et orienté vers les besoins des utilisateurs.



Ces avancées constituent un levier essentiel pour l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la transparence des processus et le renforcement durable des capacités de la SODAV dans un environnement en pleine mutation.



LE SERVICE DE LA COMMUNICATION DIGITALE

Au cours de l'exercice 2025, la SODAV a poursuivi le déploiement de sa stratégie de communication institutionnelle et digitale afin de renforcer sa visibilité, promouvoir les droits d'auteur et les droits voisins, valoriser les créateurs et rapprocher davantage l'institution de ses membres et partenaires.

Les plateformes numériques, principalement Facebook et Instagram, ont constitué les principaux canaux de diffusion des informations relatives aux activités de la Société, aux actions de sensibilisation, aux rencontres professionnelles, aux événements culturels ainsi qu'aux initiatives nationales et internationales menées en faveur de la protection des créateurs.



Daniel GOMES

Artiste Interprète Musique
Membre du Conseil d'administration

a) PRINCIPALES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Durant l'année 2025, la communication digitale de la SODAV a permis de :

- informer les associés et le grand public sur les missions, services et activités de la Société ;
- valoriser les auteurs, compositeurs, artistes interprètes, producteurs et autres titulaires de droits ;
- assurer une couverture régulière des événements institutionnels, culturels et professionnels ;
- promouvoir les ateliers, formations, campagnes de sensibilisation et rencontres avec les acteurs du secteur ;
- renforcer la visibilité des actions de la SODAV aux niveaux national et international ;
- sensibiliser le public aux enjeux du droit d'auteur, des droits voisins et de la gestion collective.

b) COMMUNICATION SUR FACEBOOK

La page Facebook de la SODAV a continué d'occuper une place centrale dans la stratégie de communication numérique de l'institution.

Les publications ont principalement porté sur :

- les activités institutionnelles de la Société ;
- les missions du Conseil d'administration, du Comité Directeur et de la Direction-Gérance ;
- les cérémonies de répartition et les activités de terrain ;
- les rencontres avec les autorités et partenaires ;
- les événements culturels et professionnels ;
- les informations pratiques destinées aux membres.

Grâce à une présence régulière et à une interaction croissante avec les internautes, Facebook demeure l'un des principaux outils de communication et de proximité avec les ayants droit.

c) COMMUNICATION SUR INSTAGRAM

Le compte Instagram de la SODAV a poursuivi son développement en permettant à l'institution de toucher un public plus jeune et davantage orienté vers les contenus visuels.

Les principales réalisations observées en 2025 sont :

- plus de 300 publications diffusées au cours de l'année ;
- utilisation accrue des formats visuels et des vidéos courtes (Reels) ;
- mise en valeur des activités institutionnelles et des événements culturels ;
- promotion des partenaires et des bénéficiaires des actions de la SODAV ;
- diffusion de témoignages d'ayants droit et de bénéficiaires de la gestion collective ;
- maintien d'une identité visuelle cohérente et conforme à l'image institutionnelle de la Société.



Gacirah DIAGNE

Auteur Chorégraphe

Membre du Conseil d'administration

d) AXES D'AMÉLIORATION

Afin de renforcer davantage l'impact de sa communication digitale, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées :

- augmenter la production de contenus audiovisuels et pédagogiques ;
- développer les contenus interactifs destinés aux membres et au grand public ;
- renforcer la stratégie de sponsoring et de promotion ciblée des publications ;
- intensifier les campagnes de sensibilisation sur les droits d'auteur et les droits voisins ;
- améliorer les indicateurs de performance et le suivi statistique des audiences ;
- renforcer la communication autour des répartitions, des services numériques et des projets structurants de la Société.

e) BILAN GÉNÉRAL

Les actions de communication menées en 2025 ont contribué à renforcer significativement la visibilité de la SODAV et à améliorer l'accès à l'information pour les ayants droit, les partenaires et le grand public.

La présence régulière sur les réseaux sociaux a permis d'assurer une meilleure diffusion des activités institutionnelles, de valoriser les créateurs et de promouvoir les enjeux liés à la propriété intellectuelle et à la gestion collective.

La communication digitale demeure aujourd'hui un levier stratégique majeur pour accompagner le développement de la SODAV, renforcer sa proximité avec ses membres et soutenir les grandes réformes engagées au service des créateurs sénégalais.

PARTIE III — GESTION DES DROITS

9. Documentation et répartition

Au cours de l'exercice 2025, le Département de la Documentation Générale et des Répartitions a poursuivi ses missions essentielles au cœur du dispositif de gestion collective de la SODAV.

En assurant à la fois la gestion des adhésions, la fiabilité de la documentation et la répartition des droits, ce département joue un rôle déterminant dans la relation avec les ayants droit et dans la concrétisation du mandat fondamental de la Société.

Les activités menées au cours de l'année témoignent d'une dynamique soutenue visant à renforcer la qualité des données, améliorer les processus de traitement et garantir une répartition équitable, transparente et conforme aux règles en vigueur.



Maouloud NIANG

Chef de service de la
documentation générale

A. LA DOCUMENTATION

1. ÉTAT DES ADHÉSIONS

Pour l'Année 2025, la structure des adhésions de la SODAV se présente suivant les données du tableau ci-dessous :

Catégorie des membres	1 ^{er} Semestre 2025	2 ^{ème} Semestre 2025	Année 2025
Musique auteurs	66	192	258
Littérature et radiophonique	11	21	32
Chorégraphie	10	50	60
Dramatique et audiovisuel	18	39	57
Arts visuels	33	21	54
Total	138	323	461



Viyé DIBA

Auteur Arts Visuels
Membre du Conseil d'administration



L'année 2025 enregistre une progression significative des adhésions, avec un total de quatre cent soixante-un (461) nouveaux membres auteurs, dont une forte concentration au second semestre. Cette dynamique traduit l'attractivité croissante de la SODAV et l'efficacité des actions de sensibilisation et de prospection.

2.

ADHÉSIONS ARTISTES-INTERPRÈTES, PRODUCTEURS ET ÉDITEURS



YACINE SANÉ

Artiste Interprète Comédienne
Membre du Conseil d'administration



SAFOUANE PENDRA

Producteur de Phonogrammes
Membre du Conseil d'administration

► ÉTAT DES ADHÉSIONS DES MEMBRES INTERPRÈTES – PRODUCTEURS – ÉDITEURS ANNÉE 2025

Catégorie des membres	1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre	Année 2025
Producteurs – Éditeurs	03	03	06
Artistes Interprètes	101	37	138
Total	104	40	144



Les artistes-interprètes constituent la majorité des nouvelles adhésions (138), confirmant leur forte mobilisation au sein de la gestion collective, tandis que les producteurs et éditeurs restent encore sous-représentés.



L'analyse des adhésions en 2025 met en évidence une **forte concentration** des **nouvelles inscriptions** chez les artistes-interprètes (96 % des adhésions), avec une dynamique particulièrement marquée au premier semestre (101 adhésions contre 37 au second semestre).



À l'inverse, la catégorie des producteurs et éditeurs demeure **marginale** (06 adhésions), confirmant une faible mobilisation de ce segment pourtant stratégique dans la chaîne de valeur des industries culturelles.



Il apparaît nécessaire de renforcer les actions ciblées de **sensibilisation et d'accompagnement** en direction des **producteurs et éditeurs**, afin d'équilibrer la représentativité des différentes catégories de titulaires de droits et de consolider les bases économiques de la gestion collective.

3. TABLEAU ÉVOLUTIF DES MEMBRES DE 2023 À 2025



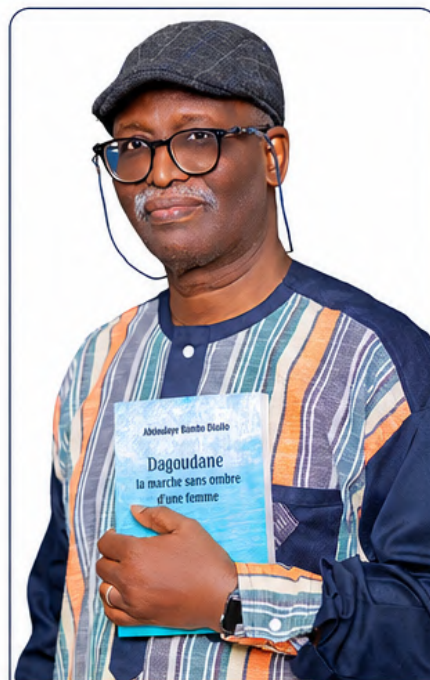
YORO NDIAYE

Auteur Musique,
Membre du Conseil d'Administration



BOUBACAR MANÉ

Artiste interprète Danseur,
Membre du Conseil d'administration



SEYDI SOW

Éditeur littéraire,
Membre du Conseil d'administration

Rubrique	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Auteurs	9 774	10 174	10 635
Artistes Interprètes	1 653	1 974	2 112
Producteurs / Éditeurs	280	282	288
Total	11 707	12 370	13 035

L'évolution du nombre de membres de la SODAV entre 2023 et 2025 traduit une dynamique de croissance soutenue, avec une progression globale de **+11,3 %** sur la période (11 707 à 13 035 membres).

Cette croissance est tirée par :

- les auteurs (+8,8 %), qui restent la catégorie dominante ;
- les artistes-interprètes (+27,8 %), enregistrant la progression la plus significative ;

À l'inverse, les producteurs/éditeurs connaissent une évolution marginale (+2,9 %), mettant en évidence un potentiel de développement stratégique encore important pour cette catégorie.

Dans l'ensemble, cette tendance confirme le renforcement de la base sociale de la SODAV et l'adhésion croissante des acteurs aux mécanismes de gestion collective.

Dans tous les cas, on constate un accroissement au niveau des adhésions qui traduit de manière générale la confiance que les titulaires de droits accordent à la SODAV.

4.

DÉCLARATIONS D'ŒUVRES


IBA GAYE MASSAR

Auteur Musique,
Membre du Conseil d'administration


ROKHAYA NIANG

Artiste Interprète Actrice,
Membre du Conseil d'administration


JOSEPH SAGNA

Producteur de vidéogramme,
Membre du Conseil d'administration

Catégorie des œuvres	1er Semestre 2025	2eme Semestre 2025	Année 2025
Musique	416	1 527	1 943
Littérature et radiophonique	13	28	41
Chorégraphie	11	50	61
Audiovisuelle / Dramatique	48	87	135
Arts visuels	66	43	109
Total	554	1 735	2 289

Avec deux mille deux cent quatre-vingt-neuf (2 289) œuvres déclarées, dont une majorité dans le secteur musical, l'année 2025 confirme une intensification de la production artistique et un meilleur réflexe de déclaration des œuvres.

..... **TABLEAU ÉVOLUTIF DES ŒUVRES DÉCLARÉES ENTRE 2023 ET 2025**

Rubrique	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Total œuvres déclarées	89 711	92 095	94 384
Total	89 711	92 095	94 384

L'évolution du nombre d'œuvres déclarées entre 2023 et 2025 met en évidence une croissance régulière du répertoire de la SODAV, avec une augmentation globale de **+5,2 %** sur la période (89 711 à 94 384 œuvres).

Cette progression reflète à la fois une intensification de la création artistique et une amélioration des pratiques de déclaration des œuvres par les ayants droit. Elle témoigne également des efforts déployés par la SODAV en matière de sensibilisation, de structuration du répertoire et de fiabilisation des données.

Dans l'ensemble, cette tendance contribue à renforcer la qualité de la base documentaire, condition essentielle pour une répartition plus efficace et équitable des droits.



SOKHNA BENG

Auteur Littéraire,
Membre du Conseil d'administration



MOUHAMED AMBROISE GOMIS

Artiste Interprète Danseur,
Membre du Conseil d'Administration



MAMADOU NIANG LEUZ

Producteur de vidéogrammes,
Membre du Conseil d'administration

5. ACTIVITÉS DES COMMISSIONS D'IDENTIFICATION EN 2025

Nombre de sessions tenues	1er Semestre	2eme Semestre	Année 2025
Commission d'identification musicale	04	15	19
Commission d'identification audiovisuelle	1	04	05
Total	5	19	24

Le nombre de sessions vingt-quatre (24) traduit une activité soutenue des commissions, particulièrement dans la section musicale, reflet du volume élevé de créations dans ce secteur.

6. DÉPÔTS À DES FINS PROBATOIRES EN 2025

Période	1er Semestre	2eme Semestre	Année 2025
Nombre de déclarations	945	751	1 696
Total	945	751	1 696

Les mille six cent quatre-vingt-seize (1 696) dépôts probatoires témoignent d'un recours croissant aux mécanismes de sécurisation des œuvres, renforçant la protection juridique des créateurs. Ceci traduit par ailleurs, l'enracinement de plus en plus accru de la culture de la propriété intellectuelle au Sénégal,

7. CONFECTION DE CARTES EN 2025

Période	1er Semestre	2eme Semestre	Année 2025
Nombre de cartes	249	393	642

La délivrance de six cent quarante-deux (642) cartes confirme l'intégration effective des nouveaux membres dans le système de gestion collective.

8. DÉMISSIONS

Période	Année 2025
Démission partielle	27
Démissions totale	8
Total	35

Le nombre relativement faible de démissions trente-cinq (35) atteste d'une stabilité globale du portefeuille des membres.

B. LA RÉPARTITION ET LES PAIEMENTS DE DROITS

La présente rubrique distingue, d'une part, les montants répartis correspondant aux droits effectivement calculés et affectés aux différentes catégories d'ayants droit au titre des exploitations des œuvres et prestations concernées, et, d'autre part, les montants réellement payés aux bénéficiaires au cours de l'exercice.

Les montants effectivement payés peuvent ainsi comprendre non seulement les répartitions réalisées au titre des différents types de droits, mais également certaines avances sur répartitions, régularisations ou paiements complémentaires effectués conformément aux règles et procédures en vigueur au sein de la Société.



SALIOU DIOUF

Co gestionnaire du département
de la documentation générale
et de la répartition

1. LA RÉPARTITION : MONTANTS RÉPARTIS EN 2025



MOUSSA DIOP

Auteur Audiovisuel,
Président de la Commission Répartition,
Membre du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2025, la SODAV a effectué dix (10) répartitions :

- Les droits CRBT musique du 2^{ème} Semestre 2023
- Les droits d'arts visuels afférents aux droits à la Biennale 2022, de la BDK et des abonnés
- Les droits de la SACEM
- Les droits d'exécution publique au titre du 1^{er} Semestre 2024
- Les droits canal SUNUYEUF de l'année 2020 et 2021
- Les droits littéraires-dramatiques du 1^{er} Semestre 2025
- Les droits numériques CRBT religieux du 1^{er} Semestre 2024
- Les droits d'exécution publique au titre du 2^{ème} Semestre 2024
- Les droits complémentaires canal SUNUYEUF de l'année 2020, 2021 et 2022
- Les droits numériques CRBT musique du 1^{er} Semestre 2024
- Les droits numériques autres



MADJIGUÈNE SENE

Co gestionnaire du Département
de la documentation générale
et de la répartition

B. LA RÉPARTITION ET LES PAIEMENTS DE DROITS

Ces répartitions ont porté sur un montant global de quatre cent vingt-neuf millions huit cent deux mille trois cent cinquante-six Francs CFA (429 802 356 FCFA) comme récapitulé sur le tableau suivant :

LIBELLE	MONTANT
AVANCE SUR RÉPARTITION LITTÉRAIRE & DRAMATIQUES	2 250 000
AVANCE SUR RÉPARTITION MUSIQUE	6 543 532
TOTAL AVANCE SUR RÉPARTITION	8 793 532
RÉPARTITION DROITS MUSICAUX (Exécutions publiques)	178 022 278
RÉPARTITION DROITS AUDIOVISUELS (Droit d'Auteur)	104 175 750
RÉPARTITION DROITS LITTÉRAIRES & DRAMATIQUES	12 240 167
RÉPARTITION DROITS ARTS VISUELS	5 748 944
RÉPARTITION DROITS NUMÉRIQUES	120 021 685
TOTAL RÉPARTITION EN 2025	421 008 824
TOTAL AVANCES SUR RÉPARTITION & RÉPARTITIONS	429 802 356

Les différentes répartitions réalisées en 2025 couvrent un large éventail de droits et de disciplines artistiques, notamment les droits musicaux, audiovisuels, littéraires et dramatiques, les arts visuels ainsi que les droits numériques. Cette diversité témoigne de l'élargissement progressif du champ d'intervention de la SODAV et de la consolidation des mécanismes de gestion collective.

Au cours de l'exercice 2025, la SODAV a affecté à la répartition un montant global de quatre cent vingt-neuf millions huit cent deux mille trois cent cinquante-six francs CFA (429 802 356 FCFA) au profit des ayants droit. Ce montant comprend :

- les répartitions de droits pour un total de quatre cent vingt et un millions huit mille huit cent vingt-quatre francs CFA (421 008 824 FCFA) ;
- ainsi que des avances sur répartition d'un montant de huit millions sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-deux francs CFA (8 793 532 FCFA) accordées à certains ayants droit.

La répartition des droits musicaux issus des exécutions publiques demeure la plus importante avec un montant de cent soixante-dix-huit millions vingt-deux mille deux cent soixante-dix-huit francs CFA (178 022 278 FCFA), soit **42,29 %** du total des répartitions de droits. Ce résultat confirme la place prépondérante du répertoire musical dans les exploitations et les perceptions réalisées par la Société.

Les droits numériques occupent également une place significative avec cent vingt millions huit cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq francs CFA (120 821 685 FCFA), représentant **28,70 %** des répartitions. Cette évolution illustre la progression constante des exploitations digitales et l'importance croissante des plateformes numériques dans l'économie culturelle.

La répartition des droits audiovisuels s'élève à cent quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent cinquante francs CFA (104 175 750 FCFA), soit **24,74 %** du total, traduisant le développement progressif des exploitations audiovisuelles et les efforts de structuration de ce secteur au sein de la gestion collective.

Les montants répartis au titre des droits littéraires et dramatiques atteignent douze millions deux cent quarante mille cent soixante-sept francs CFA (12 240 167 FCFA), tandis que les arts visuels ont bénéficié d'une répartition de cinq millions sept cent quarante-huit mille neuf cent quarante-quatre francs CFA (5 748 944 FCFA). Ces montants traduisent la volonté de la SODAV de couvrir l'ensemble des droits reconnus par la Loi 2008-09 sur le droit d'auteur et les droits voisins sur la base d'une redistribution équitable à l'ensemble des catégories d'ayants droit qu'elle représente.

Par ailleurs, les avances sur répartition, accordées principalement aux secteurs musicaux ainsi qu'aux répertoires littéraires et dramatiques, témoignent de la politique d'accompagnement social et de soutien ponctuel mise en œuvre par la Société au bénéfice de ses membres.

Dans l'ensemble, ces opérations de répartition reflètent les progrès continus réalisés par la SODAV dans l'amélioration des mécanismes de documentation, d'identification des œuvres, de traitement des données et de paiement des droits. Elles contribuent également au renforcement de la confiance des ayants droit dans le système de gestion collective et dans la capacité de la Société à assurer efficacement sa mission de redistribution des revenus issus de l'exploitation des œuvres et prestations protégées.



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE DROITS

(sur 421 008 824 FCFA)

- Musique : **42,29 %**
- Numérique : **28,70 %**
- Audiovisuel : **24,74 %**
- Littéraire & Dramatique : **2,91 %**
- Arts visuels : **1,36 %**

2

STATISTIQUES DES MONTANTS RÉPARTIS EN 2025

a) CRBT Musique 2^{ème} semestre 2023

Libellés	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
CRBT Orange (Fcfa)	16 676 538	0	16 676 538

• Statistiques CRBT Musique 2^{ème} semestre 2023

Sexe	Nombre	Montant	Pourcentage
Femme	15	516 288	8,3%
Homme	160	15 971 137	88,9%
Non renseigné	05	189 113	2,8%
Total	180	16 676 538	100%

Arts visuels (Biennale 2022 – BDK –Abonnés)

Libellés	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Arts visuel (Fcfa)	11 661 660	4 894 364	6 767 296

• Statistiques Arts visuels (Biennale 2022 – BDK –Abonnés)

Sexe	Nombre	Montant	Pourcentage
Femme	14	654 426	12,85%
Homme	95	6 112 870	87,15%
Total	109	6 767 296	100%

b) SACEM Octobre 2024 (DEP & DRM) mis en répartition

Libellés	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
SACEM (Fcfa)	10 446 447	00	10 446 447

• Statistiques SACEM Octobre 2024 (DEP & DRM)

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	34	575 644	12,5%
Homme	236	9 721 321	87,1%
Non renseigné	01	149 482	0,4%
Total	271	10 446 447	100%

• SODAV Statistiques Exécutions publiques 1^{er} semestre 2024

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	293	7 721 395	15,74%
Homme	1 481	48 482 588	79,58%
Non renseigné	87	3 538 671,18	4,68%
Total	1 861	59 742 654,18	100%

d) SUNUYEUF 2020 – 2021 montants répartis

Année	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Part audiovisuelle 2020	32 919 050	7 964 286	24 954 764
Part musicale 2020	8 798 370		
Part audiovisuelle 2021	33 835 286	13 948 240	19 887 046
Part musicale 2021	9 711 076		
Total	85 263 782	21 912 526	44 841 810

● Statistiques SUNUYEUF 2020

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	10	1 427 657	11,63%
Homme	76	23 727 107	88,37%
Total	86	24 954 764	100%

● Statistiques SUNUYEUF 2021

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	06	885 597	11,11%
Homme	48	19 001 449	88,89%
Total	54	19 887 046	100%

e) Littéraire dramatique 1^{er} semestre 2025 mis en répartition

Libellé	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Littéraire dramatique	12 000 000	2 078 020	9 921 980
Total (Fcfa)	12 000 000	2 078 020	9 921 980

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	24	2 491 807	26,1%
Homme	68	7 430 173	73,9%
Total	92	9 921 980	100%

f) CRBT religieux 1^{er} semestre 2024 montant répartis

Libellé	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Droits numériques CRBT Orange	55 919 878	14 972 836	40 947 042
Total (Fcfa)	55 919 878	14 972 836	40 947 042

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	05	919 030	4%
Homme	122	40 028 012	96%
Total	127	40 947 042	100%

g) Exécutions publiques 2nd semestre 2024 mis en répartition

Libellés	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Lieux publics (Abonnés – Occasionnel au Forfait – Occasionnel au %)	48 832 117	359 492,64	48 472 624,36
Radios & TV (Al fayda – Bbc – Bouquet Canal – Rfm – Rts radio – Rts tv – Trade – Wadr)	10 792 932	305 225,45	10 487 705,55
JOJ 2024	1 184 274,00	86 877,24	1 097 396,76
PASTEF Législatifs 2024	2 000 000,00	163 265,31	1 836 734,69
Total (Fcfa)	62 809 323,00	914 860,63	61 894 462,37

● Part des Sociétés sœurs Exécutions publiques 2nd semestre 2024

Nom société	Nombre Ayants droits	Nombre d'œuvres	Montant (Fcfa)	Pourcentage répartition
ASCAP	12	12	28 946,78	0,57%
BUMDA	03	06	8 068,43	0,14%
BMI	20	55	264 126,26	0,96%
GEMA	03	04	15 976,08	0,14%
KODA	01	04	25 182,01	0,05%
PRS FOR MUSIC	14	20	46 406,79	0,67%
SABAM	04	11	107 009,61	0,19%
SACEM	170	444	4 096 855,17	8,14%
SAMRO	02	02	3 441,61	0,09%
SCAM	01	04	24 541,02	0,05%
SESAC	02	02	5 173,02	0,09%
SGAE	04	08	29 301,60	0,19%
SUISA	03	09	43 118,17	0,14%
TEOSTO	01	03	6 724,88	0,05%
INCONNU	01	01	3 238,19	0,05%
NS	39	196	1 005 241,09	1,87%
SOCAN	06	12	59 038,50	0,29%

Sexe	Nombre	Montant	Pourcentage
Femme	284	7 326 001	15,7%
Homme	1442	44 830 780	79,9%
Non renseigné	76	3 921 291,02	4,4%
Total	1802	56 078 072,02	100%

h) SUNUYEUF Répartitions Complémentaires 2020 – 2021 – 2022 montants répartis

Année	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Part audiovisuelle 2020	7 964 286	1 884 889	6 079 391
Part audiovisuelle 2021	13 948 240	00	13 948 240
Part audiovisuelle 2022	7 460 637	00	7 460 637
Total (Fcfa)	29 373 163	1 884 889	27 488 268

● SUNUYEUF 2020

Sexe	Nombre	Montant	Pourcentage
Femme	02	584 047	6,7%
Homme	28	5 495 350	93,3%
Total	30	6 079 397	100%

● SUNUYEUF 2021

Sexe	Nombre	Montant	Pourcentage
Femme	02	1 501 009	8,7%
Homme	24	12 447 231	91,3%
Total	26	13 948 240	100%

● SUNUYEUF 2022

Sexe	Nombre	Montant	Pourcentage
Femme	01	116 682	5,3%
Homme	18	7 343 955	94,7%
Total	19	7 460 637	100%

i) CRBT MUSIQUE 1^{er} semestre 2024 mis en répartition

Libellé	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Droits numériques Musique CRBT Orange	16 636 701	416 179	16 220 522
Total (Fcfa)	16 636 701	416 179	16 220 522

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	16	499 374	9%
Homme	158	15 721 148	91%
Total	174	16 220 522	100%

j) DROITS NUMÉRIQUES Autres mis en répartition

Libellé	Montants mis en répartition	Montants non répartis	Montants répartis
Droits numériques autres (Fcfa)	18 692 954	0	18 692 954

Sexe	Nombre	Montant (Fcfa)	Pourcentage
Femme	9	4 488 323	10,1%
Homme	78	14 043 021	87,6%
Non renseigné	2	161 610	2,3%
Total	89	18 691 954	100%



La répartition reste largement dominée par les bénéficiaires masculins, révélant un déséquilibre de genre encore marqué dans les industries culturelles. Ce constat montre la nécessité qu'il y a à davantage ouvrir le secteur créatif et artistique à la gente féminine.



Une part importante des montants est attribuée aux membres SODAV, avec une redistribution vers les sociétés étrangères dans le cadre des accords de réciprocité.



Les montants non répartis, bien que maîtrisés, traduisent des défis persistants liés à l'identification complète des ayants droit et à la qualité des données.



Les droits issus des plateformes numériques et des opérateurs (CRBT, SUNUYEUF, etc.) occupent une place croissante, confirmant la transformation digitale des usages.

3.

TABLEAU COMPARATIF PLURIANNUEL DES RÉPARTITIONS ET AVANCES EN 2023, 2024, 2025

RUBRIQUE	ANNÉE 2023 (FCFA)	ANNÉE 2024 (FCFA)	ANNÉE 2025 (FCFA)
Avances Droits aux Sociétaires	159 843 272	12 392 959	8 793 532
Droits Littéraires et dramatiques	25 496 474	25 371 326	12 240 167
Drois musicaux Exécutions Publiques	314 168 920	332 719 297	178 022 278
Droits Numériques	78 607 752	90 013 697	120 821 685
Droits Audiovisuels (droit d'auteur)	0	93 194 772	104 175 750
Droits Arts Visuels	0	0	5 748 944
TOTAL AVANCES ET RÉPARTITIONS	578 116 418	553 692 051	429 802 356

L'analyse comparative des montants réellement payés aux ayants droit sur la période 2023–2025 met en évidence l'évolution des mécanismes de redistribution de la SODAV ainsi que les transformations progressives des différents modes d'exploitation des œuvres et prestations protégées.

En 2023, le volume global des montants payés aux ayants droit et des avances accordées s'élevait à cinq cent soixante-dix-huit millions cent seize mille quatre cent dix-huit francs CFA (578 116 418 FCFA). Il est passé à cinq cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-douze mille cinquante et un francs CFA (553 692 051 FCFA) en 2024, avant de s'établir à quatre cent vingt-neuf millions huit cent deux mille trois cent cinquante-six francs CFA (429 802 356 FCFA) en 2025. Cette évolution reflète à la fois les variations du niveau des perceptions du fait de la situation économique dans laquelle se trouve le pays, le problème de la disponibilité des données de documentation ainsi que les orientations retenues en matière de gestion et de paiement des droits.

Les avances accordées aux sociétaires connaissent une diminution continue sur la période. Elles passent de cent cinquante-neuf millions huit cent quarante-trois mille deux cent soixante-douze francs CFA (159 843 272 FCFA) en 2023 à douze millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-neuf francs CFA (12 392 959 FCFA) en 2024, puis à huit millions sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-deux francs CFA (8 793 532 FCFA) en 2025. Cette tendance traduit l'amélioration progressive des mécanismes de répartition régulière, réduisant ainsi le recours aux avances exceptionnelles.

3.

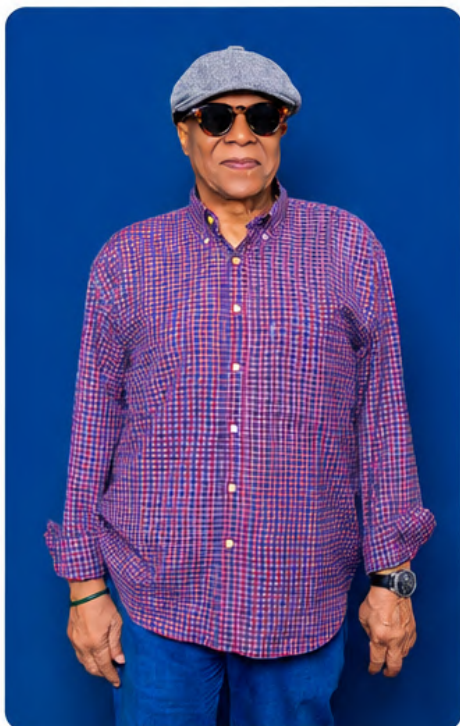
TABLEAU COMPARATIF PLURIANNUEL DES RÉPARTITIONS ET AVANCES EN 2023, 2024, 2025



Marietou Kane

Auteur Audiovisuel

Membre du Conseil d'administration



Clarence Delgado

Producteur de phonogrammes

Membre du Conseil d'administration

Les répartitions issues des exécutions publiques demeurent le principal poste de redistribution de la Société. Après avoir atteint trois cent quatorze millions cent soixante-huit mille neuf cent vingt francs CFA (314 168 920 FCFA) en 2023 puis trois cent trente-deux millions sept cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept francs CFA (332 719 297 FCFA) en 2024, elles s'élèvent à cent soixante-dix-huit millions vingt-deux mille deux cent soixante-dix-huit francs CFA (178 022 278 FCFA) en 2025. Cette baisse s'explique notamment par le contexte économique difficile auquel le Sénégal a été confronté au cours de l'exercice, ayant entraîné un ralentissement des activités de plusieurs secteurs utilisateurs du répertoire, notamment l'hôtellerie, la restauration, les débits de boissons, les établissements de loisirs et certains opérateurs de diffusion.

Elle résulte également des délais de documentation et de traitement de certaines exploitations, ainsi que du calendrier des opérations de répartition propres aux différentes catégories de droits. Malgré cette évolution, les droits d'exécution publique demeurent la principale source de redistribution de la SODAV et constituent un levier essentiel de rémunération des ayants droit.

Les droits numériques enregistrent pour leur part une progression constante et significative. Ils passent de soixante-dix-huit millions six cent sept mille sept cent cinquante-deux francs CFA (78 607 752 FCFA) en 2023 à quatre-vingt-dix millions treize mille six cent quatre-vingt-dix-sept francs CFA (90 013 697 FCFA) en 2024, puis à cent vingt millions huit cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq francs CFA (120 821 685 FCFA) en 2025. Cette croissance confirme l'importance grandissante des exploitations numériques et des plateformes digitales dans l'économie des industries culturelles et créatives.

La répartition audiovisuelle, inexistante en 2023, atteint quatre-vingt-treize millions cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-douze francs CFA (93 194 772 FCFA) en 2024 puis cent quatre millions cent soixante-quinze mille sept cent cinquante francs CFA (104 175 750 FCFA) en 2025. Cette progression témoigne des efforts importants déployés par la SODAV pour structurer ce répertoire et renforcer sa prise en compte dans les mécanismes de gestion collective.

Les droits littéraires et dramatiques connaissent une évolution plus contrastée. Après vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-quatorze francs CFA (25 496 474 FCFA) en 2023 et vingt-cinq millions trois cent soixante et onze mille trois cent vingt-six francs CFA (25 371 326 FCFA) en 2024, les montants répartis s'établissent à douze millions deux cent quarante mille cent soixante-sept francs CFA (12 240 167 FCFA) en 2025. Cette variation résulte principalement des spécificités du traitement documentaire et des périodes de répartition propres à ce répertoire.

L'année 2025 marque également une avancée importante avec la répartition au profit des titulaires de droits des arts visuels, pour un montant de cinq millions sept cent quarante-huit mille neuf cent quarante-quatre francs CFA (5 748 944 FCFA). Cette évolution traduit la volonté de la SODAV d'assurer une couverture toujours plus inclusive des différentes catégories de créateurs et de renforcer progressivement la prise en compte de l'ensemble des répertoires prévus par la législation.

Dans l'ensemble, ces résultats traduisent les efforts constants déployés par la SODAV pour diversifier ses sources de perception, renforcer l'efficacité de ses mécanismes de répartition et élargir progressivement la prise en charge des différentes catégories de droits prévues par la législation. Ils illustrent également la capacité de la Société à adapter ses modes de gestion aux mutations des usages culturels, aux enjeux du numérique et aux exigences croissantes de la gestion collective moderne. À travers ces avancées, la SODAV réaffirme son engagement en faveur d'une gestion collective plus performante, plus transparente et davantage orientée vers l'amélioration des revenus et la protection des intérêts des ayants droit.



PAPE FAYE

Auteur Arts dramatiques,
Membre du Conseil d'administration



OUSMANE GUISSÉ

Auteur Musique,
Membre du Conseil d'administration

4. SYSTÈMES ET OUTILS (WIPO CONNECT / CISNET / ISWC)

Les activités menées sur les outils internationaux (WIPO Connect, CIS-Net, ISWC, IPI) ont permis d'améliorer la qualité des données, de corriger les anomalies (homonymies, identifiants) et de renforcer l'interopérabilité avec les sociétés sœurs.

L'introduction de la fonctionnalité WIPO SHARE constitue une avancée majeure en matière de synchronisation et de partage des bases de données à l'échelle internationale.

5. MISSIONS

Les missions de terrain et activités d'animation (formations, panels, festivals) ont contribué au renforcement de la proximité avec les acteurs culturels et à la promotion de la gestion collective sur l'ensemble du territoire.



SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET DE LA RÉPARTITION



L'année 2025 confirme le rôle central du Département de la Documentation Générale et de la Répartition dans la chaîne de valeur de la SODAV.



À travers une activité soutenue en matière d'adhésions, de documentation et de répartition des droits, le département a contribué de manière significative à la consolidation des mécanismes de gestion collective et à la sécurisation des revenus des ayants droit.



Les performances enregistrées, combinées aux efforts d'amélioration des outils, des processus et de la qualité des données, témoignent d'une dynamique de professionnalisation continue. Elles constituent un socle solide pour accompagner la transformation digitale et le renforcement de l'efficacité opérationnelle de la SODAV dans les années à venir.

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

10. PERCEPTION & EXPLOITATION

Les collectes réalisées par la SODAV représentent l'ensemble des rémunérations perçues au titre de l'exploitation des œuvres et prestations protégées relevant des différents répertoires gérés par la Société.

En 2025, les perceptions enregistrées au titre des droits domestiques s'élèvent à un montant global de six cent soixante-dix-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-onze francs CFA (677 202 291 FCFA). Les droits étrangers ont généré, pour leur part, un montant de deux millions deux cent quarante-neuf mille deux cent soixante-six francs CFA (2 249 266 FCFA) au cours de cet exercice.

Ces perceptions proviennent principalement des exploitations domestiques liées aux droits généraux, aux exécutions publiques, aux exploitations numériques ainsi qu'aux diffusions audiovisuelles et radiophoniques. Elles constituent la principale source de financement des répartitions effectuées au profit des ayants droit et traduisent le niveau d'exploitation des œuvres sur le territoire national et à l'international.

MOUHAMADOU NDIAYE

Chef du Département de la perception et de l'exploitation du répertoire

a. TABLEAU DES COLLECTES (PERCEPTIONS) EN 2025

TYPE D'EXPLOITATION		MONTANT (F CFA)
	Droits Généraux/Abonnés	173 401 853
	Droits d'Exécutions Publiques	152 418 856
	Droits Numériques	205 135 321
	Droits Radiodiffusion Canal +	113 651 320
	Droits Radiodiffuseurs Locaux	32 594 941
TOTAL COLLECTES DROITS DOMESTIQUES EN 2025		677 202 291
DROITS ÉTRANGERS EN 2025		2 249 266
TOTAL COLLECTES DROITS DOMESTIQUES ET ÉTRANGERS EN 2025		679 451 557

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS



PAPE IBNOU SARR

Auteur littéraire,

Membre du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2025, la SODAV a enregistré un volume global de collectes domestiques de six cent soixante-dix-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-onze Francs CFA (**677 202 291 FCFA**), traduisant la poursuite des efforts de perception et d'élargissement de l'assiette des exploitations des œuvres et prestations protégées.

Les perceptions issues des droits numériques occupent la première place avec un montant de deux cent cinq millions cent trente-cinq mille trois cent vingt un Francs CFA (**205 135 321 FCFA**), confirmant une nouvelle fois la montée en puissance des usages digitaux, du streaming et des plateformes numériques dans l'économie culturelle. Cette évolution illustre également l'importance croissante des exploitations dématérialisées dans les revenus de la gestion collective.

Les droits généraux et abonnés représentent quant à eux cent soixante-treize millions quatre cent un mille huit cent cinquante-trois Francs CFA (**173 401 853 FCFA**), traduisant la stabilité des mécanismes de perception auprès des établissements exploitant régulièrement les œuvres du répertoire géré par la Société.

Les droits d'exécutions publiques enregistrent un montant de cent cinquante-deux millions quatre cent dix-huit mille huit cent cinquante-six Francs CFA (**152 418 856 FCFA**), témoignant du dynamisme des activités culturelles, événementielles et des exploitations publiques des œuvres musicales et artistiques sur l'ensemble du territoire.

Les perceptions issues de la radiodiffusion via Canal+ s'élèvent à cent treize millions six cent cinquante un mille trois cent vingt Francs CFA (**113 651 320 FCFA**), confirmant l'importance du secteur audiovisuel et des exploitations télévisuelles dans les revenus de la gestion collective.

Les droits provenant des radiodiffuseurs locaux représentent pour leur part trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante un Francs CFA (**32 594 941 FCFA**), illustrant les efforts de structuration progressive des mécanismes de perception auprès des médias nationaux et locaux.

Les droits étrangers, bien que représentant un montant plus modeste de deux millions deux cent quarante-neuf mille deux cent soixante-six Francs CFA (**2 249 266 FCFA**), traduisent néanmoins la continuité des relations de coopération internationale ainsi que les échanges de droits avec les sociétés de gestion collective partenaires.

Dans l'ensemble, la structure des collectes 2025 met en évidence une diversification progressive des sources de perception ainsi qu'une évolution marquée vers les exploitations numériques et audiovisuelles, traduisant les mutations actuelles des industries culturelles et créatives.

b. TABLEAU COMPARATIF DES COLLECTES ENTRE 2023 ET 2025

TYPE D'EXPLOITATION	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
Droits Généraux/Abonnés	128 344 546	149 262 725	173 401 853
Droits D'exécutions Publiques	117 825 497	98 475 284	152 418 856
Perceptions Droits Numériques	284 163 234	251 849 496	205 135 321
Droits Radiodiffusion Canal +	113 651 320	113 651 320	113 651 320
Droits Radiodiffuseurs Locaux	28 047 405	17 721 065	32 594 941
TOTAL COLLECTES DROITS DOMESTIQUES (FCFA)	672 032 002	630 959 890	677 202 291
COLLECTES DROITS ÉTRANGERS (FCFA)	17 606 300	169 677 623	2 249 266
TOTAL DROITS DOMESTIQUES ÉTRANGERS (FCFA)	689 638 302	800 637 513	679 451 557

ANALYSE COMPARATIVE DES COLLECTES 2023 – 2025

L'analyse comparative des collectes réalisées entre 2023 et 2025 met en évidence les évolutions des différentes sources de perception de la SODAV ainsi que les mutations progressives des modes d'exploitation des œuvres et prestations protégées.

- Les **collectes domestiques** enregistrent une relative stabilité sur la période, passant de **672 032 002 FCFA** en 2023 à **630 959 890 FCFA** en 2024, soit une baisse de **6,11 %**, avant de progresser à nouveau à **677 202 291 FCFA** en 2025, représentant une hausse de **7,33 %** par rapport à 2024. Cette évolution traduit la résilience des mécanismes de perception malgré les contraintes économiques, les fluctuations des activités culturelles et les transformations des usages.
- Les **droits généraux et abonnés** affichent une progression constante sur les trois exercices, passant de **128 344 546 FCFA** en 2023 à **149 262 725 FCFA** en 2024, soit une augmentation de **16,30 %**, puis à **173 401 853 FCFA** en 2025, correspondant à une nouvelle progression de **16,17 %**. Cette hausse traduit les efforts continus de la Société dans l'élargissement du portefeuille des abonnés ainsi que dans le renforcement du suivi des exploitations régulières du répertoire.
- Les **droits d'exécutions publiques** connaissent une baisse en 2024 avec **98 475 284 FCFA**, contre **117 825 497 FCFA** en 2023, soit un recul de **16,42 %**, avant d'enregistrer une forte progression en 2025 pour atteindre **152 418 856 FCFA**, représentant une hausse significative de **54,78 %** par rapport à 2024. Cette évolution reflète notamment la reprise progressive des activités événementielles et culturelles ainsi que l'intensification des opérations de terrain et de recouvrement.
- Les **perceptions issues des droits numériques** demeurent particulièrement importantes, bien qu'elles enregistrent une baisse progressive sur la période, passant de **284 163 234 FCFA** en 2023 à **251 849 496 FCFA** en 2024, soit une diminution de **11,37 %**, puis à **205 135 321 FCFA** en 2025, correspondant à une nouvelle baisse de **18,55 %**. Malgré cette diminution, les exploitations numériques continuent de représenter une part majeure des collectes de la Société, confirmant le poids stratégique du digital dans l'économie culturelle actuelle.
- Les **droits issus de la radiodiffusion Canal+** demeurent stables sur les trois exercices avec un montant constant de **113 651 320 FCFA**, traduisant la régularité des mécanismes contractuels de perception dans ce secteur.
- Les **droits provenant des radiodiffuseurs locaux** enregistrent quant à eux des variations importantes, passant de **28 047 405 FCFA** en 2023 à **17 721 065 FCFA** en 2024, soit une baisse de **36,81 %**, avant de progresser significativement à **32 594 941 FCFA** en 2025, représentant une hausse de **83,93 %** par rapport à 2024. Cette évolution illustre les efforts de restructuration et de suivi des exploitations locales entrepris par la SODAV.
- S'agissant des **droits étrangers**, ceux-ci passent de **17 606 300 FCFA** en 2023 à **169 677 623 FCFA** en 2024, soit une progression exceptionnelle de **863,76 %**. En 2025, les perceptions de droits étrangers s'établissent à **2 249 266 FCFA**, correspondant à une baisse de **98,67 %** par rapport à 2024. Cette variation s'explique principalement par les calendriers de paiement des sociétés sœurs étrangères, les régularisations internationales ainsi que les délais de traitement des flux internationaux.

FAITS MARQUANTS

Progression continue des droits généraux et abonnés

Forte reprise des exécutions publiques en 2025 (+54,78 %)

Maintien du poids stratégique des droits numériques

Stabilité des revenus Canal+

Forte progression des radiodiffuseurs locaux en 2025 (+83,93 %)

Variations importantes des droits étrangers liées aux calendriers internationaux



COLLECTES GLOBALES

(DROITS DOMESTIQUES ET ÉTRANGERS)

2023

689 638 302 FCFA

six cent quatre-vingt-neuf millions
six cent trente-huit mille trois cent deux
Francs CFA.

2024

800 637 513 FCFA

huit cent millions six cent
trente-sept mille cinq cent treize
Francs CFA.

Hausse globale de 16,09 %

2025

679 451 557 FCFA

six cent soixante-dix-neuf millions
quatre cent cinquante un mille cinq cent
cinquante-sept Francs CFA.

Baisse de 15,14 % par rapport à 2024



Dans l'ensemble, cette évolution met en évidence la **diversification progressive** des sources de perception de la SODAV, la consolidation des **exploitations traditionnelles** ainsi que la place désormais centrale des **usages numériques** dans les revenus de la gestion collective.



IDRISSA SOW KORKODJO

Éditeur littéraire

Membre du Conseil d'administration

C. COLLECTES RÉGIONALES 2025

Les structures territoriales de la SODAV renforcent chaque jour la proximité avec les usagers, élargissent l'assiette des perceptions et consolident la présence de la gestion collective sur l'ensemble du territoire national.



**REPRÉSENTANTS
LOCAUX**

C. COLLECTES RÉGIONALES 2025

1



DÉLÉGATION RÉGIONALE DU SUD

La Délégation Régionale du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) a poursuivi ses actions de perception, de prospection et de sensibilisation malgré les contraintes liées à l'étendue du territoire. En 2025, elle a réalisé des collectes de **20 205 153 FCFA**, dont **10 540 318 FCFA** provenant des abonnés et **9 664 835 FCFA** des séances occasionnelles. Elle a également mené **31** opérations de prospection. Ces résultats traduisent le renforcement progressif de la présence de la SODAV dans les régions du Sud.



ABONNÉS
10 540 318 FCFA



**SÉANCES
OCCASIONNELLES**
9 664 835 FCFA



PROSPECTION
**31
OPÉRATIONS**

COLLECTES GLOBALES 2025 : 20 205 153 FCFA

2



DÉLÉGATION RÉGIONALE DE KAOLACK

La Délégation Régionale de Kaolack, couvrant plusieurs régions du centre et de l'est du Sénégal, a enregistré des collectes de **4 240 420 FCFA** en 2025, réparties entre **1 578 420 FCFA** d'abonnements et **2 662 000 FCFA** issus des séances occasionnelles. Malgré les défis logistiques liés à son vaste territoire d'intervention, elle poursuit ses efforts de sensibilisation, de prospection et de recouvrement afin de renforcer progressivement les perceptions et la présence territoriale de la SODAV.



ABONNÉS
1 578 420 FCFA



**SÉANCES
OCCASIONNELLES**
2 662 000 FCFA

COLLECTES GLOBALES 2025 : 4 240 420 FCFA

3



AGENCE DE MBOUR

L'Agence de Mbour, couvrant la région de Thiès, confirme son rôle stratégique dans le dispositif territorial de la SODAV. En 2025, elle a réalisé des collectes de **57 383 068 FCFA**, dont **47 416 403 FCFA** provenant des abonnés et **9 966 165 FCFA** des séances occasionnelles. L'Agence a également effectué **46** opérations de prospection et enregistré **27** opérations de dépôt légal. Ces performances reflètent le dynamisme économique, touristique et culturel de la région ainsi que l'efficacité des actions de terrain menées par la SODAV.



ABONNÉS
47 416 403 FCFA



**SÉANCES
OCCASIONNELLES**
9 966 165 FCFA



PROSPECTION
**46
OPÉRATIONS**



DÉPÔT LÉGAL
**27
OPÉRATIONS**

COLLECTES GLOBALES 2025 : 57 383 068 FCFA

4

REPRÉSENTANTS LOCAUX

Les représentants locaux constituent un maillon essentiel de la stratégie de proximité de la SODAV. En 2025, ils ont permis de réaliser des collectes de **26 423 405 FCFA** grâce à leurs activités de perception, de prospection et de sensibilisation. Afin de renforcer la couverture nationale, de nouveaux représentants ont été recrutés dans plusieurs localités stratégiques, notamment à Saint-Louis, Diourbel, Kédougou, Kanel et Pambal. Leur contribution participe activement à l'élargissement de l'assiette des perceptions et à la décentralisation des activités de gestion collective.

COLLECTES GLOBALES 2025 : 26 423 405 FCFA



SYNTHÈSE DES COLLECTES RÉGIONALES 2025

Les structures territoriales de la SODAV ont joué un rôle déterminant dans le renforcement de la proximité avec les usagers et l'amélioration des perceptions à l'intérieur du pays. Avec des performances particulièrement remarquables de l'Agence de Mbour, l'ensemble des délégations régionales et représentants locaux contribue à l'élargissement de l'assiette des collectes, à la sensibilisation des exploitants et à la consolidation de la présence nationale de la SODAV au service des ayants droit.

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS



JACQUELINE NDIAYE

Chef du département juridique
et des affaires internationales

MISSION DU DÉPARTEMENT

Le Département Juridique et des Affaires Internationales œuvre à sécuriser les actions de la SODAV, à renforcer ses partenariats et à accompagner la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de gestion des droits, dans un environnement juridique en constante évolution.

11. DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

- Au cours de l'exercice 2025, le Département Juridique et des Affaires Internationales a poursuivi ses missions dans un environnement marqué par des évolutions importantes en matière de propriété intellectuelle, tant au niveau national qu'international.
- À travers ses activités de conseil, de veille juridique, de gestion des contentieux et de pilotage des dossiers stratégiques, le Département a contribué à sécuriser les actions de la SODAV, à renforcer ses relations avec ses partenaires et à accompagner la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de gestion des droits.
- Son implication dans les réflexions relatives à la copie privée, à la rémunération équitable et à la reprographie témoigne de son rôle central dans l'adaptation de la SODAV aux mutations du secteur des industries culturelles et créatives.

Le Département Juridique et des Affaires Internationales a mené plusieurs activités en 2025, notamment en matière de veille juridique, de conseil, de rédaction contractuelle, de gestion du contentieux et de pilotage de dossiers stratégiques.

A. ACTUALITÉ DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Douze (12) bulletins internes ont été produits et diffusés au personnel. Ils ont porté notamment sur :

- la jurisprudence relative aux jeux vidéo numériques ;
- les droits voisins et les relations avec les plateformes numériques ;
- la protection des œuvres assistées par l'intelligence artificielle ;
- la réglementation européenne sur la transparence des IA ;
- la protection des bases de données ;
- les contentieux impliquant OpenAI et TikTok.

B. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ATELIERS

a) RÉUNIONS EN VISIOCONFÉRENCE

- Participation à six (06) réunions du projet OMPI-IFRRO sur la reprographie ;
- Participation aux 5^e et 6^e réunions du Comité des DPI de la ZLECAf ;
- Participation au webinaire RCP du 24 juillet 2025 sur les aspects opérationnels de la copie privée.

b) RÉUNIONS ET ATELIERS EN PRÉSENTIEL

- Atelier national ZLECAf (juillet 2025) ;
- Formation OMPI à Casablanca (octobre 2025) ;
- Atelier sur les médias et la communication (août 2025) ;
- Participation au projet CDIP UEMOA sur l'industrie musicale.

Ces rencontres ont permis de renforcer les capacités techniques, d'affiner les positions stratégiques et de promouvoir la gestion collective.

SYNTHÈSE DES COLLECTES RÉGIONALES 2025

Les structures territoriales de la SODAV ont joué un rôle déterminant dans le **renforcement de la proximité** avec les usagers et l'amélioration des perceptions à l'intérieur du pays. Avec des performances particulièrement remarquables de l'Agence de Mbour, l'ensemble des délégations régionales et représentants locaux contribue à l'**élargissement de l'assiette des collectes**, à la **sensibilisation des exploitants** et à la **consolidation de la présence nationale** de la SODAV au service des ayants droit.

11. DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

C. DOSSIERS TRAITÉS

Le Département Juridique et des Affaires Internationales a traité plusieurs dossiers, notamment :

- la transposition de la directive RCP UEMOA et les protocoles avec les Douanes ;
- l'étude des documents d'adhésion ;
- la révision des contrats types ;
- la contractualisation avec PAYDUNYA et UZNI XAYRI ;
- la gestion des relations avec les opérateurs et plateformes numériques.

D. RELATIONS INTERNATIONALES

Le Département a travaillé sur plusieurs accords :

- SODAV-SPEDIDAM (signé) ;
- SODAV-ITSRIGHTS ;
- SODAV-BURIDA (en cours) ;
- SODAV-OAZA.

E. CONTENTIEUX

Le Département Juridique et des Affaires Internationales assure la gestion des contentieux en collaboration avec le Cabinet Maître Corneille BADJI, couvrant les phases précontentieuse, amiable et judiciaire.

Des actions de recouvrement ont été menées dans la zone Sud, avec :

- règlements partiels par certains établissements ;
- procédures judiciaires engagées contre d'autres ;
- obtention d'ordonnances d'injonction de payer.

F. SUIVI DES COMMISSIONS

- **Commission Reprographie** : activité limitée ;
- **Commission Copie privée** : en attente du décret ;
- **Commission Rémunération équitable** : prorogation de la décision existante.



SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

L'ensemble des activités menées par le Département Juridique et des Affaires Internationales en 2025 traduit un engagement constant en faveur du renforcement de la sécurité juridique, de la maîtrise des risques et de la consolidation du cadre contractuel et réglementaire de la SODAV.

Par son action, le Département a contribué à structurer les relations avec les partenaires, à soutenir les démarches de recouvrement et de défense des droits, et à accompagner les chantiers stratégiques liés à la mise en œuvre des nouveaux droits et à l'évolution du cadre juridique du secteur.

Il s'affirme ainsi comme un pilier essentiel de sécurisation et d'accompagnement juridique, garant de la conformité, de la crédibilité et de la robustesse des actions de la SODAV dans un environnement en constante évolution.

12. DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Département Administratif et Financier joue un rôle central dans la gestion administrative, comptable, budgétaire et financière de la SODAV. Il assure le suivi des ressources, le contrôle des dépenses, la gestion des obligations administratives et fiscales ainsi que l'accompagnement opérationnel des différentes activités de la Société.

Au cours de l'exercice 2025, le Département a poursuivi ses missions dans un contexte marqué par la consolidation des mécanismes de gestion, le renforcement des outils de suivi financier et les besoins croissants liés au développement des activités de la Société.

La présente rubrique porte principalement sur :

- les charges de fonctionnement ;
- les créances ;
- les endettements ;
- les investissements ;
- ainsi que les principaux indicateurs de gestion financière.

Une section spécifique est également consacrée à la gestion de la subvention accordée par l'État du Sénégal, en appui au fonctionnement, à la modernisation et au renforcement institutionnel de la SODAV.

A. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses engagées par la SODAV pour assurer le bon fonctionnement administratif, technique et opérationnel de la Société dans l'exercice de ses missions de gestion collective.

Elles couvrent notamment les dépenses liées aux ressources humaines, aux prestations de services, aux charges logistiques, aux obligations fiscales, aux équipements ainsi qu'aux investissements nécessaires au renforcement des capacités opérationnelles et à la modernisation continue des outils de gestion.

Au titre de l'exercice 2025, le total des charges d'exploitation s'élève à cinq cent soixante-dix-huit millions sept cent treize mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Francs CFA (578 713 299 FCFA).

a) Détails des rubriques des charges de fonctionnement

Rubriques	Montant (FCFA)
Achats et Variation de Stocks	38 832 680
Transport	4 370 351
Services Extérieurs A	91 201 775
Services Extérieurs B	98 624 169
Impôts Et Taxes	7 672 548
Autres Charges	47 323 304
Charges De Personnel	264 044 749
Frais Financiers Et Charges Assimilées	845 614
Dotations Aux Amortissements	25 197 243
Dotations Aux Provisions	600 866
Total des Charges d'Exploitation en 2025	578 713 299

ISMAILA GUEYE

**Chef du département
administratif et financier**

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE
DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

b) MONTANT ET STATISTIQUES

En 2025, les charges d'exploitation de la SODAV se sont élevées à 578 713 299 FCFA, reflétant les moyens mobilisés pour assurer le fonctionnement de la Société et la poursuite de ses missions de perception, de documentation, de répartition des droits et de modernisation.

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses avec 264 044 749 FCFA, soit 45,63 % du total des charges, illustrant l'importance des ressources humaines dans la gestion et les activités de la Société.

Les services extérieurs B représentent 98 624 169 FCFA (17,04 %), suivis des services extérieurs A avec 91 201 775 FCFA (15,76 %). Ces dépenses concernent principalement les prestations de services, la communication, les missions, la maintenance et le soutien aux activités techniques et administratives.

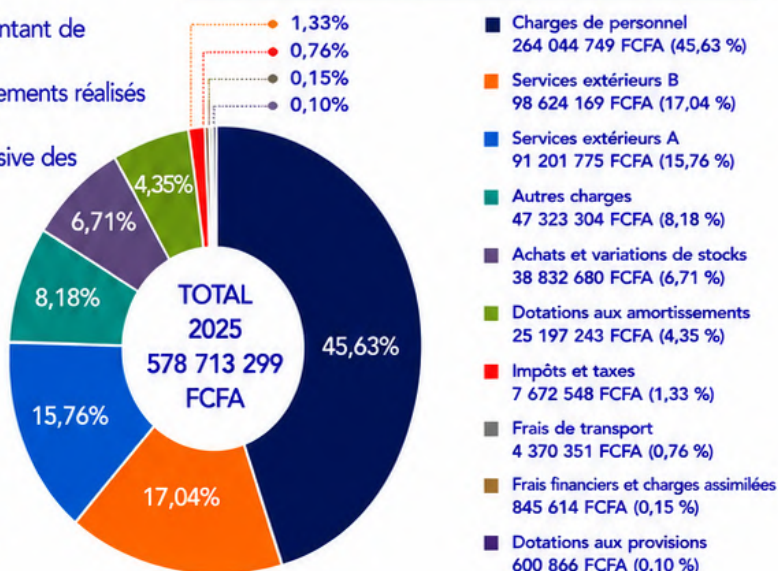
Les autres charges s'élèvent à 47 323 304 FCFA (8,18 %), tandis que les achats et variations de stocks atteignent 38 832 680 FCFA (6,71 %), couvrant notamment les besoins en fournitures, équipements et consommables.

Enfin, les dotations aux amortissements, d'un montant de 25 197 243 FCFA (4,35 %), traduisent les investissements réalisés dans le renouvellement et la modernisation progressive des équipements et infrastructures de la Société.

LES AUTRES POSTES DEMEURENT RELATIVEMENT MAÎTRISÉS

Les impôts et taxes	7 672 548 FCFA	1,33 % des charges
Les frais de transport	4 370 351 FCFA	0,76 % des charges
Les frais financiers et charges assimilées	845 614 FCFA	0,15 % des charges
Les dotations aux provisions	600 866 FCFA	0,10 % des charges

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2025



DOUDOU NDAW

Chef comptable
Chargé du portefeuille

c) ANALYSE COMPARATIVE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (2023–2025)

L'analyse comparative des charges de fonctionnement de la SODAV sur la période 2023–2025 met en évidence l'évolution des besoins opérationnels de la Société dans un contexte marqué par le renforcement des activités de gestion collective, la modernisation des outils de travail et l'intensification des missions de terrain.

RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION GLOBALE

Le total des charges d'exploitation est passé de 515 460 807 FCFA en 2023 à 592 662 619 FCFA en 2024, soit une hausse de +14,98 %, avant de s'établir à 578 713 299 FCFA en 2025, correspondant à une baisse de -2,35 % par rapport à 2024.

Cette évolution traduit les efforts de rationalisation des dépenses engagées par la Société tout en maintenant un niveau soutenu d'activités et d'investissements.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RUBRIQUES DE CHARGES (FCFA)

1. CHARGES DE PERSONNEL

Principal poste de dépenses. Elles progressent régulièrement : +5,88 % entre 2023 et 2024, puis +7,39 % en 2025.

Cette évolution reflète le renforcement des capacités humaines et l'adaptation de l'organisation aux besoins croissants de la gestion collective.

2. SERVICES EXTÉRIEURS B

Forte hausse entre 2023 et 2024 (+61,83 %), puis baisse marquée en 2025 (-42,77 %). Cette diminution traduit une meilleure maîtrise des dépenses opérationnelles et des prestations externes.

3. SERVICES EXTÉRIEURS A

Stables entre 2023 et 2024 (+0,23 %), puis progression en 2025 (+11,35 %). Cette évolution reflète les besoins constants liés au fonctionnement institutionnel, à la maintenance et à l'accompagnement des activités techniques.

4. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Évolution modérée : +10,52 % entre 2023 et 2024, puis légère baisse de 4,53 % en 2025. Les dépenses restent maîtrisées et couvrent les besoins en fournitures, équipements et consommables nécessaires aux services.

5. TRANSPORT

Forte progression entre 2023 et 2024, puis légère baisse en 2025 (-22,87 %). Cette évolution traduit l'intensification des missions, déplacements et opérations de terrain menées par la Société.

6. IMPÔTS ET TAXES

Progression continue sur les trois exercices : +4,93 % entre 2023 et 2024, puis +44,19 % en 2025. Cette hausse est liée au développement des activités et à l'évolution des obligations fiscales et administratives.

7. AUTRES CHARGES

Évolution contrastée : baisse significative en 2024 (-52,37 %), suivie d'une forte hausse en 2025 (+182,82 %). Cette hausse est liée à la prise en charge de dépenses spécifiques, projets structurants et actions de développement.

8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Progression régulière : +32,38 % entre 2023 et 2024, puis +16,07 % en 2025. Cette évolution illustre les investissements continus réalisés dans le renouvellement et la modernisation des équipements et infrastructures.

9. FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSOCIÉES

Niveau faible et maîtrisé sur la période : +6,53 % entre 2023 et 2024, puis -32,38 % en 2025. Cette maîtrise confirme une gestion prudente des engagements financiers de la Société.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Dans l'ensemble, l'évolution des charges de fonctionnement sur la période 2023–2025 traduit à la fois le développement progressif des activités de la SODAV, le renforcement de ses capacités opérationnelles, la poursuite de sa modernisation et les efforts constants déployés pour maintenir un équilibre entre maîtrise des dépenses et amélioration des services rendus aux ayants droit.

B. CRÉANCES DES USAGERS

Au 31 décembre 2025, les créances sur les usagers du répertoire s'élèvent à six cent cinquante-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-neuf Francs CFA (655 959 369 FCFA). Elles correspondent aux montants restant dus à la SODAV au titre de l'exploitation des œuvres et prestations protégées par les différents utilisateurs du répertoire.

a) ÉTAT DES CRÉANCES DES USAGERS DU RÉPERTOIRE EN 2025

USAGERS	MONTANT (FCFA)
Abonnés Autres	8 768 996
Abonnés Bars	70 331 468
Abonnés Discothèques	89 785 173
Abonnés Cliniques	412 510
Abonnés Hotels	87 132 335
Abonnés Radios	65 992 173
Abonné Sonatel	2 420 101
Abonnés Magasins	50 194 265
Abonnés Ntucs	5 972 123
Producteurs Phonographiques	6 868 555
Abonnés Télévisions	6 500 000
Abonnés Restaurants	168 315 535
Salons de Coiffure	92 644 145
Abonnés Véhicules Publicitaires	246 510
Abonnés Pharmacie	375 480
Créances Clients Douteuses	-
TOTAL CRÉANCES USAGERS DU RÉPERTOIRE EN 2025	655 959 369

Ces créances résultent principalement des redevances facturées aux exploitants d'œuvres protégées et non encore recouvrées à la date de clôture de l'exercice de l'année 2025. Elles constituent un enjeu important pour la trésorerie de la Société et font l'objet d'un suivi régulier en vue d'en assurer le recouvrement.

Le montant global des créances des usagers du répertoire s'élève à six cent cinquante-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-neuf francs CFA (655 959 369 FCFA). Ce niveau de créances traduit à la fois l'importance des exploitations réalisées sur le territoire national et les difficultés persistantes de recouvrement rencontrées auprès de certaines catégories d'usagers.

Les créances les plus importantes concernent les abonnés restaurants, avec un montant de 168 315 535 FCFA, représentant 25,66 % du total des créances. Elles sont suivies par les salons de coiffure, dont l'encours s'élève à 92 644 145 FCFA, soit 14,12 %, puis par les abonnés discothèques avec 89 785 173 FCFA, représentant 13,69 % du total.

Le secteur hôtelier représente également un volume important de créances avec 87 132 335 FCFA, soit 13,28 % du total. Cette situation confirme la place prépondérante des établissements d'hébergement dans l'exploitation régulière du répertoire géré par la SODAV.

Les abonnés bars et les abonnés radios enregistrent respectivement des créances de 70 331 468 FCFA (10,72 %) et 65 992 173 FCFA (10,06 %), illustrant l'importance des secteurs de la diffusion musicale et radiophonique dans l'utilisation des œuvres protégées.

Les abonnés magasins présentent un encours de 50 194 265 FCFA, représentant 7,65 % du total des créances.

Les autres catégories d'usagers représentent individuellement moins de 2 % du total des créances, notamment :

- Abonnés autres : 8 768 996 FCFA (1,34 %) ;
- Producteurs phonographiques : 6 868 555 FCFA (1,05 %) ;
- Abonnés télévisions : 6 500 000 FCFA (0,99 %) ;
- Abonnés NTIC : 5 972 123 FCFA (0,91 %) ;
- Sonatel : 2 420 101 FCFA (0,37 %) ;
- Cliniques : 412 510 FCFA (0,06 %) ;
- Pharmacies : 375 480 FCFA (0,06 %) ;
- Véhicules publicitaires : 246 510 FCFA (0,04 %).



Dans l'ensemble, la structure des créances met en évidence une forte concentration des montants dus dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, des établissements de loisirs, des salons de coiffure et des médias. À eux seuls, les restaurants, salons de coiffure, discothèques et hôtels concentrent 66,75 % de l'ensemble des créances enregistrées en 2025.



Cette situation souligne la nécessité de poursuivre le renforcement des mécanismes de recouvrement, de sensibilisation et de contractualisation avec les usagers, tout en intensifiant les actions de terrain et les démarches de régularisation. L'amélioration du niveau de recouvrement demeure un enjeu majeur pour accroître les ressources disponibles à la répartition et renforcer les revenus des ayants droit.

Les créances des usagers du répertoire en 2025 s'élèvent à six cent cinquante-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent soixante neuf Francs CFA (655 959 369 FCFA). Elles représentent les montants restant dus à la SODAV au titre de l'exploitation des œuvres et prestations protégées par les différents utilisateurs du répertoire.

b) DÉTAILS DES CRÉANCES DE 2023 À 2025

LIBELLÉS	ANNÉE 2023 (FCFA)	ANNÉE 2024 (FCFA)	ANNÉE 2025 (FCFA)
Abonnés Autres	6 875 695	10 480 068	8 768 996
Abonnés Bars	54 983 147	75 103 566	70 331 468
Abonnés Discothèques	43 570 439	75 138 552	89 785 173
Abonnés Cliniques	196 465	316 615	412 510
Abonnés Hôtels	65 873 122	85 206 436	87 132 335
Abonnés Radios	122 707 939	136 701 639	65 992 173
Abonné Sonatel (Orange)	66 782 842	60 280 594	2 420 101
Abonnés Magasins	7 337 010	8 786 228	50 194 265
Abonnés Ntcs	3 830 085	5 543 180	5 972 123
Producteurs Phonographiques	7 770 500	7 770 500	6 868 555
Abonnés Télévisions	47 428 000	140 392 000	6 500 000
Abonnés Restaurants	69 901 972	89 068 534	168 315 535
Salons de Coiffure	454 410	454 410	92 644 145
Abonnés Véhicules Publicitaires	-	410 120	246 510
Abonnés Vidéos	-	-	-
Abonnés Pharmacie	41 100	41 100	375 480
Abonnés Hotels/ RE	547 610	-	-
Abonnés Restaurants/ RE	148 150	-	-
Créances Clients Douteuses	-	375 480	-
Abonnés Autres RE	172 770	-	-
Abonnés Bars / RE	46 768	-	-
Abonnés Discothèque RE	397 490	-	-
Abonnés Autres / Arts Figuratifs	38 490	-	-
Abonnés Bars / Arts Figuratifs	25 982	-	-
Abonnés Discothèque Arts Figuratifs	168 640	-	-
Abonnés Hotels Art Figuratifs	2 400	-	-
Abonnés Restos Arts Figuratifs	8 992	-	-
TOTAL CRÉANCES USAGERS	499 310 018	696 069 019	655 959 369

1 ÉVOLUTION GLOBALE DES CRÉANCES

Les créances des usagers sont passées de 499,3 millions FCFA en 2023 à 696,1 millions FCFA en 2024, soit une hausse de 39,40 %, avant de reculer à 656,0 millions FCFA en 2025, représentant une baisse de 5,76 %. Cette évolution reflète à la fois le développement des activités et les efforts de recouvrement engagés par la SODAV.

2 FACTEURS EXPLICATIFS

L'évolution des créances résulte de l'élargissement du portefeuille des usagers, de l'intensification des exploitations du répertoire, de l'amélioration de l'identification des débiteurs, mais aussi des difficultés persistantes de recouvrement dans certains secteurs.

3 ABONNÉS RESTAURANTS

Les créances des restaurants enregistrent la plus forte progression parmi les principales catégories, avec une hausse de 89,08 % entre 2024 et 2025 et de 140,79 % sur la période 2023-2025. Elles représentent 25,66 % du total des créances en 2025.

4 SALONS DE COIFFURE

Les créances des salons de coiffure connaissent une progression exceptionnelle en 2025, conséquence des opérations de recensement, de prospection et de régularisation menées par la SODAV.

5 ABONNÉS DISCOTHÈQUES

Les créances des discothèques augmentent régulièrement sur la période, enregistrant une hausse globale de 106,08 % entre 2023 et 2025.

6 ABONNÉS HÔTELS

Les créances du secteur hôtelier progressent de manière continue, avec une augmentation globale de 32,27 % sur les trois exercices.

7 ABONNÉS RADIOS

Les créances des radios diminuent fortement en 2025, avec une baisse de 51,72 % par rapport à 2024, traduisant probablement une amélioration des régularisations dans ce secteur.

8 SONATEL

Les créances liées à Sonatel enregistrent une réduction très significative, avec une baisse de 95,99 % entre 2024 et 2025, témoignant d'une nette amélioration du niveau de recouvrement.

9 ABONNÉS MAGASINS

Les créances des magasins progressent fortement en 2025, affichant une hausse de 471,27 % par rapport à 2024, conséquence du renforcement des actions de contrôle et de facturation.

10 NTIC

Les créances du secteur des NTIC poursuivent leur progression avec une augmentation de 55,93 % entre 2023 et 2025, illustrant la montée en puissance des usages numériques.

11 PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

Les créances des producteurs phonographiques demeurent globalement stables sur la période, sans variation significative.

12 HARMONISATION DES RUBRIQUES

Certaines catégories spécifiques observées les années précédentes ont été intégrées dans une présentation harmonisée en 2025, afin d'améliorer le suivi et la lisibilité des créances.

13 SYNTHÈSE GÉNÉRALE

En 2025, les secteurs des restaurants, salons de coiffure, discothèques, hôtels, bars et radios concentrent 87,53 % du total des créances de la SODAV. Cette concentration confirme la nécessité de poursuivre les actions de recouvrement, de sensibilisation et de contractualisation afin d'améliorer durablement la mobilisation des droits au profit des ayants droit.

C. ENDETTEMENTS DES SOCIÉTAIRES ET DU PERSONNEL

Les endettements des sociétaires et du personnel représentent l'ensemble des avances, prêts, acomptes ou facilités accordés par la SODAV dans le cadre de sa politique d'accompagnement social et administratif au profit de ses membres et de son personnel.

Au titre de l'exercice 2025, les endettements des sociétaires s'élèvent à quatre cent cinquante-huit millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante-quinze Francs CFA (458 525 775 FCFA), tandis que ceux du personnel représentent vingt-huit millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-six francs CFA (28 441 586 FCFA), soit un montant global de quatre cent quatre-vingt-six millions neuf cent soixante-sept mille trois cent soixante et un francs CFA (486 967 361 FCFA).

Ces montants traduisent les efforts de solidarité et de soutien consentis par la Société afin d'accompagner certaines situations sociales, professionnelles ou exceptionnelles, tout en veillant à maintenir un équilibre dans la gestion financière et le suivi des remboursements.

TABEAU DES ENDETTEMENTS DES SOCIÉTAIRES ET DU PERSONNEL

LIBELLÉ	MONTANT (FCFA)
Sociétaires	458 525 775
Personnel	28 441 586
TOTAL ENDETTEMENTS SOCIÉTAIRES ET PERSONNEL EN 2025	486 967 361

Au titre de l'exercice 2025, le montant global des endettements des sociétaires et du personnel s'élève à quatre cent quatre-vingt-six millions neuf cent soixante-sept mille trois cent soixante et un francs CFA (**486 967 361 FCFA**).

Les endettements des sociétaires représentent la part la plus importante avec un montant de quatre cent cinquante-huit millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante-quinze Francs CFA (**458 525 775 FCFA**), soit environ **94,16 %** du total. Ce niveau traduit l'importance des mécanismes d'accompagnement, d'avances et de facilités accordés aux ayants droit dans le cadre des missions sociales de la Société.

Les endettements du personnel s'établissent quant à eux à vingt-huit millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-six Francs CFA (**28 441 586 FCFA**), représentant environ **5,84 %** du total des encours. Ces montants concernent principalement les avances, prêts ou facilités accordés au personnel conformément aux dispositions internes applicables.

Dans l'ensemble, la structure des endettements met en évidence le rôle social important joué par la SODAV auprès de ses membres et de son personnel. Elle souligne également la nécessité d'un suivi rigoureux des remboursements et d'une gestion prudente des facilités accordées afin de préserver les équilibres financiers de la Société.

C. ENDETTEMENTS DES SOCIÉTAIRES ET DU PERSONNEL

L'ÉVOLUTION DES ENDETTEMENTS DES SOCIÉTAIRES ET DU PERSONNEL DE 2023 À 2025

RUBRIQUE	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
Sociétaires	271 104 949	458 178 075	458 525 775
Personnel	31 875 206	31 276 413	28 441 586
TOTAL ENDETTEMENTS SOCIÉTAIRES ET PERSONNEL DE 2023 À 2025 (FCFA)	302 980 155	489 454 488	486 967 361

- Les endettements envers les sociétaires constituent la part prépondérante de ces engagements. Ils passent de 271 104 949 FCFA en 2023 à 458 178 75 FCFA en 2024, soit une augmentation de 69,01 %, avant de se stabiliser à 458 525 775 FCFA en 2025. Cette évolution représente une progression globale de 69,13 % sur les trois exercices. En 2025, les dettes envers les sociétaires représentent 94,16 % de l'ensemble des endettements concernés, traduisant principalement les montants restant dus au titre des répartitions et autres obligations envers les ayants droit.
- Les engagements envers le personnel demeurent relativement maîtrisés. Ils s'élèvent à 31 875 206 FCFA en 2023, puis à 31 276 413 FCFA en 2024, soit une légère baisse de 1,88 %. En 2025, ils atteignent 28 441 586 FCFA, enregistrant une diminution supplémentaire de 9,07 % par rapport à 2024 et de 10,78 % sur l'ensemble de la période. Cette évolution traduit les efforts de régularisation progressive des engagements envers le personnel.

L'analyse de l'évolution des endettements envers les sociétaires et le personnel sur la période 2023–2025 met en évidence les efforts consentis par la SODAV pour honorer ses engagements financiers tout en accompagnant le développement de ses activités.

- Le montant global des endettements est passé de 302 980 155 FCFA en 2023 à 489 454 488 FCFA en 2024, soit une hausse significative de 61,55 %. En 2025, ce montant s'établit à 486 967 361 FCFA, enregistrant une légère baisse de 0,51 % par rapport à l'exercice précédent.
- La structure des endettements en 2025 montre ainsi une forte concentration des montants dus au niveau des sociétaires, tandis que les engagements liés au personnel ne représentent que 5,84 % du total des dettes concernées.
- Dans l'ensemble, l'évolution observée sur la période 2023–2025 reflète la montée en puissance des activités de la SODAV et l'augmentation des montants destinés aux ayants droit. La légère baisse enregistrée en 2025 constitue toutefois un signal encourageant, témoignant des efforts engagés pour maîtriser les engagements financiers de la Société tout en poursuivant sa mission essentielle de gestion et de redistribution des droits au profit des créateurs et autres titulaires de droits.

D. ENDETTEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX

Les endettements sociaux et fiscaux regroupent l'ensemble des obligations de la SODAV envers les administrations fiscales et les organismes sociaux au titre de ses activités et de la gestion de son personnel.

Au cours de l'exercice 2025, les dettes enregistrées au titre des impôts s'élèvent à cinq millions sept cent quarante-deux mille trois cent cinquante-quatre Francs CFA (5 742 354 FCFA). Les engagements envers l'IPRES représentent dix millions trois cent vingt mille un Francs CFA (10 320 001 FCFA), tandis que ceux relatifs à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) s'établissent à cinq cent quarante-neuf mille cinq cent soixante Francs CFA (549 560 FCFA).

Le montant global des endettements sociaux et fiscaux s'élève ainsi à seize millions six cent onze mille neuf cent quinze Francs CFA (16 611 915 FCFA).

TABEAU DES ENDETTEMENTS SOCIAUX ET DES IMPÔTS EN 2025

LIBELLÉ	MONTANT (FCFA)
Impôts	13 151 324
Ipres	4 706 404
Caisse de Sécurité Sociale (CSS)	363 880
TOTAL ENDETTEMENTS SOCIAUX ET IMPÔTS EN 2025 (FCFA)	18 221 608

- Au titre de l'exercice 2025, les endettements sociaux et fiscaux de la SODAV s'élèvent à un montant global de dix-huit millions deux cent vingt et un mille six cent huit francs CFA (18 221 608 FCFA).
- Les dettes fiscales constituent le principal poste avec un montant de 13 151 324 FCFA, représentant environ 72,17 % du total des endettements sociaux et fiscaux. Elles traduisent les obligations fiscales courantes de la Société dans le cadre de ses activités administratives et opérationnelles.
- Les engagements envers l'IPRES s'établissent à 4 706 404 FCFA, soit environ 25,83 % du total. Ils correspondent aux cotisations sociales dues au titre de la retraite du personnel, conformément à la réglementation en vigueur.
- Les dettes envers la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) demeurent relativement faibles avec un montant de 363 880 FCFA, représentant environ 2 % de l'ensemble des endettements sociaux et fiscaux.

Dans l'ensemble, le niveau des dettes sociales et fiscales demeure relativement maîtrisé au regard du volume global des activités de la Société. Ces engagements résultent principalement du fonctionnement normal de l'institution et témoignent du respect des obligations légales et réglementaires. La SODAV poursuivra ses efforts de régularisation et de suivi afin de préserver ses équilibres financiers et de renforcer sa conformité administrative et sociale.

L'ÉVOLUTION DES ENDETTEMENTS DUS AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUX IMPÔTS DE 2023 À 2025

RUBRIQUE	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
Impôts	4 608 162	5 742 354	13 151 324
Ipres	6 003 285	10 320 001	4 706 404
Caisse de sécurité sociale	166 320	549 560	363 880
TOTAL DETTES DUES AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUX IMPÔTS DE 2023 À 2025 (FCFA)	10 777 767	16 611 915	18 221 608

■ L'évolution des endettements dus aux organismes sociaux et aux administrations fiscales entre 2023 et 2025 met en évidence les variations des obligations sociales et fiscales de la SODAV dans un contexte marqué par l'intensification des activités administratives et opérationnelles de la Société.

■ Le montant global des dettes sociales et fiscales est passé de dix millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept Francs CFA (10 777 767 FCFA) en 2023 à seize millions six cent onze mille neuf cent quinze Francs CFA (16 611 915 FCFA) en 2024, soit une hausse significative de **54,13 %**. En 2025, ce montant atteint dix-huit millions deux cent vingt un mille six cent huit Francs FCFA (18 221 608 FCFA), correspondant à une progression supplémentaire de **9,69 %** par rapport à 2024.

■ Les dettes fiscales enregistrent la progression la plus importante sur la période. Elles passent de quatre millions six cent huit mille cent soixante-deux Francs CFA (4 608 162 FCFA) en 2023 à cinq millions sept cent quarante-deux mille trois cent cinquante-quatre Francs CFA (5 742 354 FCFA) en 2024, soit une hausse de **24,61 %**, avant d'atteindre treize millions cent cinquante un mille trois cent vingt-quatre Francs CFA (13 151 324 FCFA) en 2025, représentant une augmentation très significative de **129,02 %** par rapport à 2024. Cette évolution traduit l'accroissement des obligations fiscales lié au développement des activités de la Société ainsi qu'aux régularisations opérées au cours de l'exercice.

■ Les dettes envers l'IPRES connaissent quant à elles une évolution plus variable. Elles passent de six millions trois mille deux cent quatre-vingt-cinq Francs CFA (6 003 285 FCFA) en 2023 à dix millions trois cent vingt mille un Francs CFA (10 320 001 FCFA) en 2024, soit une hausse de **71,91 %**, avant de diminuer à quatre millions sept cent six mille quatre cent quatre (4 706 404 FCFA) en 2025, correspondant à une baisse de **54,40 %**. Cette diminution traduit les efforts de régularisation entrepris par la Société au niveau des cotisations sociales.

■ Les engagements envers la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) demeurent relativement faibles sur l'ensemble de la période. Ils évoluent de cent soixante-six mille trois cent vingt Francs CFA (166 320 FCFA) en 2023 à cinq cent quarante-neuf mille cinq cent soixante Francs CFA (549 560 FCFA) en 2024, soit une hausse de **230,42 %**, avant de légèrement reculer à trois cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt Francs CFA (363 880 FCFA) en 2025, correspondant à une baisse de **33,79 %**.

■ Dans l'ensemble, l'évolution des endettements sociaux et fiscaux sur la période 2023–2025 traduit à la fois l'augmentation des obligations administratives liées au développement des activités de la SODAV ainsi que les efforts de suivi et de régularisation engagés par la Société afin de maintenir un niveau de conformité acceptable vis-à-vis des administrations fiscales et des organismes sociaux.

E. INVESTISSEMENTS EN 2025

Les investissements réalisés par la SODAV en 2025 traduisent la volonté de la Société de renforcer progressivement ses capacités opérationnelles, administratives et techniques afin d'améliorer la qualité de ses services et de soutenir la modernisation de la gestion collective.

Au cours de l'exercice, les investissements ont principalement porté sur l'acquisition de matériel de bureau, d'équipements informatiques et de moyens logistiques nécessaires au fonctionnement des services et aux activités de terrain.

Le montant global des investissements réalisés en 2025 s'élève à vingt-quatre millions trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre Francs CFA (**24 305 764 FCFA**).

a) TABLEAU DÉTAILS DES INVESTISSEMENTS EN 2025

RUBRIQUE	MONTANT (FCFA)
Matériel de bureau	1 911 364
Matériel informatique	10 544 400
Matériel de transport	11 850 000
TOTAL INVESTISSEMENTS EN 2025	24 305 764

Au titre de l'exercice 2025, la SODAV a réalisé un volume global d'investissements de vingt-quatre millions trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre Francs CFA (**24 305 764 FCFA**), traduisant la poursuite des efforts engagés en matière de modernisation des outils de travail et de renforcement des capacités opérationnelles de la Société.

Le matériel de transport constitue le principal poste d'investissement avec un montant de onze millions huit cent cinquante mille Francs CFA (**11 850 000 FCFA**), représentant environ **48,75 %** du total des investissements. Cette orientation traduit la volonté de renforcer les moyens logistiques de la Société afin d'améliorer les missions de terrain, les opérations de perception et le suivi des activités sur l'ensemble du territoire.

Les investissements en matériel informatique s'élèvent à dix millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent Francs CFA (**10 544 400 FCFA**), soit environ **43,38 %** du total. Ce niveau d'investissement confirme l'importance accordée à la transformation digitale, au renforcement des infrastructures technologiques et à la modernisation des outils de gestion et de traitement des données.

Le matériel de bureau représente quant à lui un million neuf cent onze mille trois cent soixante-quatre Francs CFA (**1 911 364 FCFA**), soit environ **7,87 %** des investissements réalisés. Ces acquisitions visent principalement à améliorer les conditions de travail des services administratifs et techniques.

Dans l'ensemble, les investissements réalisés en 2025 traduisent la volonté de la SODAV de poursuivre la modernisation progressive de ses infrastructures et de ses équipements, afin d'accompagner le développement de ses activités et de renforcer l'efficacité de ses missions de gestion collective.

b) TABLEAU COMPARATIF DES INVESTISSEMENTS DE 2023 À 2025

LIBELLÉ	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
Brevets, licences, concessions	-	-	-
Autres installations et aménagements	442 600	-	-
Matériels de bureau	450 000	1 875 000	1 911 364
Matériels informatiques	6 615 000	1 355 000	10 544 400
Mobiliers de bureau	1 021 500	-	-
Matériels & mobiliers de bureau	-	-	-
Matériels de transport	-	27 100 000	11 850 000
TOTAL INVESTISSEMENTS (FCFA) 2023 - 2025	8 559 100	30 330 000	24 305 764

■ L'évolution des investissements réalisés par la SODAV entre 2023 et 2025 met en évidence les efforts continus de modernisation et de renforcement des capacités opérationnelles de la Société.

■ Le volume global des investissements est passé de huit millions cinq cent cinquante-neuf mille cent Francs CFA (**8 559 100 FCFA**) en 2023 à trente millions trois cent trente mille Francs CFA (**30 330 000 FCFA**) en 2024, soit une hausse significative de **254,36 %**. En 2025, les investissements s'établissent à vingt-quatre millions trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre Francs CFA (**24 305 764 FCFA**), correspondant à une baisse maîtrisée de **19,87 %** par rapport à 2024, tout en demeurant largement supérieurs au niveau enregistré en 2023.

■ Les investissements en matériel informatique connaissent une évolution particulièrement marquante. Après un montant de six millions six cent quinze Francs CFA (**6 615 000 FCFA**) en 2023, ils reculent à **1 355 000 FCFA** en 2024 avant d'enregistrer une forte progression en 2025 pour atteindre dix millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent Francs FCFA (**10 544 400 FCFA**), soit une hausse exceptionnelle de **678,18 %** par rapport à 2024. Cette évolution traduit les efforts importants consentis par la Société dans le cadre de la transformation digitale et de la modernisation des outils de gestion.

■ Les investissements en matériel de bureau progressent régulièrement sur la période, passant de quatre cent cinquante mille Francs CFA (**450 000 FCFA**) en 2023 à un million huit cent soixante-quinze mille Francs CFA (**1 875 000 FCFA**) en 2024 puis à un million neuf cent onze mille trois cent soixante-quatre Francs CFA (**1 911 364 FCFA**) en 2025. Cette évolution traduit l'amélioration progressive des équipements administratifs et des conditions de travail des services.

■ Le poste relatif au matériel de transport apparaît principalement en 2024 avec un montant de vingt-sept millions cent mille Francs CFA (**27 100 000 FCFA**), avant de s'établir à onze million huit cent cinquante mille Francs CFA (**11 850 000 FCFA**) en 2025. Ces investissements traduisent la volonté de renforcer les capacités logistiques et les moyens de déplacement nécessaires aux missions de terrain, aux opérations de perception et aux activités de suivi.

■ Les autres postes d'investissements, notamment les installations et aménagements ou les mobiliers de bureau, demeurent relativement limités ou ponctuels sur la période.

■ Dans l'ensemble, l'évolution des investissements entre 2023 et 2025 traduit la volonté de la SODAV de poursuivre la modernisation progressive de ses infrastructures, de renforcer ses capacités opérationnelles et d'accompagner le développement de ses activités dans un contexte marqué par la digitalisation croissante de la gestion collective.

F. SUBVENTION DE L'ÉTAT

La subvention accordée par l'État du Sénégal constitue un appui institutionnel important au fonctionnement et au renforcement des capacités de la SODAV dans le cadre de ses missions de gestion collective.

Cette subvention contribue notamment à accompagner les charges de fonctionnement, les investissements, les actions de modernisation ainsi que certaines missions d'intérêt général exercées par la Société au profit des créateurs et des industries culturelles et créatives.

Au titre de l'exercice 2025, la SODAV a bénéficié de quatre (4) virements de subvention effectués par le Trésor public sur le compte dépôt de la Société, pour un montant total de trois cent vingt-cinq millions de Francs CFA (325 000 000 FCFA).

c) TABLEAU DES VIREMENTS DE LA SUBVENTION EN 2025

DATE	LIBELLÉS	MONTANT
	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	81 250 000
	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	81 250 000
	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	81 250 000
	Subvention - Virement Trésor sur le Compte Dépôt SODAV	81 250 000
TOTAL SUBVENTIONS REÇUES EN 2025 EN FCFA		325 000 000

■ Au cours de l'exercice 2025, la SODAV a bénéficié d'une subvention globale de trois cent vingt-cinq millions de Francs CFA (325 000 000 FCFA) accordée par l'État du Sénégal, répartie en quatre (4) virements trimestriels de quatre-vingt-un millions deux cent cinquante mille Francs CFA (81 250 000 FCFA) chacun.

■ Cette subvention a joué un rôle important dans l'accompagnement du fonctionnement de la Société ainsi que dans la poursuite des activités liées à la gestion collective, à la modernisation des outils de gestion, au renforcement des capacités opérationnelles et aux missions d'intérêt général exercées au profit des ayants droit.

■ La régularité des décaissements a permis à la Société de maintenir une certaine stabilité financière dans un contexte marqué par l'augmentation des charges opérationnelles, les besoins croissants liés à la transformation digitale ainsi que les exigences de développement des activités de perception, de documentation et de redistribution des droits.

■ Cette subvention demeure également un mécanisme d'accompagnement important dans un contexte où certaines dispositions prévues par la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins, notamment celles relatives à certains mécanismes de rémunération compensatoire, ne sont pas encore pleinement mises en œuvre.

■ Dans l'ensemble, l'appui de l'État continue de constituer un levier essentiel pour le renforcement institutionnel de la SODAV et la consolidation progressive du système de gestion collective au Sénégal.

F. SUBVENTION DE L'ÉTAT

d) TABLEAU DES VIREMENTS DE LA SUBVENTION DE 2023 À 2025

LIBELLÉ	ANNÉE 2023 (FCFA)	ANNÉE 2024 (FCFA)	ANNÉE 2025 (FCFA)
Virement Trésor / Compte Dépôt SODAV	241 574 166	385 075 152	325 000 000
TOTAL SUBVENTION 2023 – 2025 (FCFA)	241 574 166	385 075 152	325 000 000

- L'évolution de la subvention de l'État versée à la SODAV entre 2023 et 2025 témoigne de l'importance du soutien public apporté à la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins au Sénégal.

Le montant de la subvention est passé de deux cent quarante et un millions cinq cent soixante-quatorze mille cent soixante-six francs CFA (**241 574 166 FCFA**) en 2023 à trois cent quatre-vingt-cinq millions soixante-quinze mille cent cinquante-deux francs CFA (**385 075 152 FCFA**) en 2024, soit une augmentation de **59,40 %**. En 2025, la subvention s'établit à trois cent vingt-cinq millions de francs CFA (**325 000 000 FCFA**), enregistrant une baisse de **15,60 %** par rapport à 2024. Malgré cette diminution, le niveau de soutien demeure supérieur de **34,53 %** à celui enregistré en 2023.

- Il convient toutefois de rappeler que, lors de la transformation du BSDA en SODAV, l'État du Sénégal s'était engagé à accompagner la nouvelle société de gestion collective à hauteur de un milliard de francs CFA (1 000 000 000 FCFA) par an, à compter de 2018. Cet accompagnement devait permettre à la SODAV de faire face à ses charges de fonctionnement, de financer ses investissements structurants, de renforcer progressivement ses capacités opérationnelles et de compenser les importantes pertes financières résultant de la non-effectivité de la Rémunération pour Copie Privée, pourtant prévue par la Loi n°2008-09 du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins.

- Les montants effectivement perçus au cours des exercices 2023 à 2025 demeurent ainsi largement inférieurs à cet engagement initial. En 2025, la subvention versée représente seulement **32,5 %** du montant annuel d'un milliard de francs CFA annoncé par l'État. Cette situation illustre les contraintes auxquelles la Société continue de faire face dans l'accomplissement de ses missions de gestion collective et de développement institutionnel.

- Au-delà de son caractère financier, cette subvention constitue également une forme de compensation partielle des préjudices subis par les créateurs du fait de l'absence de mise en œuvre de la Rémunération pour Copie Privée. Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2008, puis son rappel par la Directive n°07/2023/CM/UEMOA, les auteurs, artistes interprètes, producteurs et autres titulaires de droits continuent d'être privés d'une source importante de revenus pourtant reconnue dans la plupart des pays disposant d'un système moderne de gestion collective.

- Dans ce contexte, la mise en œuvre effective de la Rémunération pour Copie Privée demeure une priorité stratégique pour la SODAV. Elle permettrait non seulement de renforcer durablement les ressources destinées aux ayants droit, mais également de réduire la dépendance de la Société à l'égard des subventions publiques tout en consolidant son autonomie financière.

- Dans l'ensemble, l'appui de l'État a joué un rôle déterminant dans la stabilité et la continuité des activités de la SODAV. Toutefois, la réalisation des ambitions de développement de la Société et l'amélioration durable des revenus des créateurs sénégalais nécessitent à la fois le respect des engagements financiers annoncés et l'application effective des mécanismes de rémunération prévus par la législation nationale et communautaire.

G. TAUX DE FRAIS DE GESTION

En 2025, sur un montant total de six cent soixante-dix-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-onze francs CFA (**677 202 291 FCFA**) collectés par la SODAV au titre des droits domestiques, quatre cent trente-neuf millions deux mille deux cent six francs CFA (**439 002 206 FCFA**) ont été affectés à la répartition au profit des ayants droit, soit un taux global de redistribution de près de **65 %**, correspondant à près de **65 %** des sommes perçues.



■ Ce niveau de redistribution est conforme aux orientations fixées par les organes de gouvernance de la Société. En effet, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la SODAV applique un taux de frais de gestion de **35 %**, destiné à couvrir les charges nécessaires à l'exercice de ses missions de gestion collective, notamment les dépenses de fonctionnement, les investissements, la documentation, la perception, la répartition des droits, les actions de contrôle, la transformation digitale ainsi que les autres activités de développement institutionnel.

■ Ce taux de redistribution doit également être apprécié à la lumière de l'appui financier de l'État du Sénégal à travers la subvention accordée à la SODAV, d'un montant de trois cent vingt-cinq millions de francs CFA (**325 000 000 FCFA**) au titre de l'exercice 2025. Cette contribution a permis de soutenir les dépenses de fonctionnement, les investissements structurants et les missions d'intérêt général assurées par la Société.

■ Il convient également de rappeler que cette subvention s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement de l'État à la SODAV, notamment pour faire face aux charges liées à son fonctionnement, à son développement institutionnel et à la compensation partielle des pertes résultant de la non-effectivité de la Rémunération pour Copie Privée, pourtant prévue par la Loi n°2008-09 du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins.

■ Dans ce contexte, la combinaison des efforts de gestion interne, du soutien de l'État et de l'amélioration progressive des mécanismes de perception permet à la SODAV de renforcer sa capacité de redistribution au profit des ayants droit tout en poursuivant sa modernisation et le développement de la gestion collective au Sénégal.

13. Fonds de l'action sociale



Dijbril Diallo Falémé
Auteur Littéraire,
Membre du Conseil d'administration

Le Fonds Social et Culturel de la SODAV constitue un important mécanisme de solidarité et d'accompagnement au profit des associés et des acteurs culturels.

À travers ce dispositif, la Société apporte un soutien aux ayants droit confrontés à des difficultés sociales ou médicales, tout en accompagnant certaines initiatives culturelles, artistiques et de sensibilisation participant au rayonnement du secteur.

En 2025, les interventions du Fonds Social et Culturel ont permis d'apporter une assistance à plusieurs bénéficiaires à travers les allocations viagères, les aides sociales, les aides médicales ainsi que les contributions diverses accordées à des projets et activités culturelles.

Au total, un montant de vingt-quatre millions soixante-trois mille six cent cinquante-six Francs CFA (24 063 656 FCFA) a été mobilisé au titre de l'action sociale et culturelle de la SODAV en 2025.



Adama Boye
Auteur des Arts visuels,
Membre du Conseil d'administration

Tableau des différentes rubriques du Fonds de l'Action sociale en 2025

Libellés	Montant (F CFA)	Nbre de Bénéficiaires
Allocations viagères	1 202 500	06
Aides sociales	9 064 730	57
Aides médicales	7 878 426	44
Contributions diverses	5 918 000	55
Total du Fonds de l'Action sociale en 2025	24 063 656	162



Pape Moussa Sonko
Artiste interprète Danse
Membre du Conseil d'administration



Macoumba Diop
Artiste Interprète Musique
Membre du Conseil d'administration

A. Allocations viagères

Les allocations viagères constituent un mécanisme historique de solidarité institué au profit des auteurs remplissant les conditions prévues par le régime d'entraide mis en place depuis 1975.

Au titre de l'exercice 2025, un **montant global d'un million deux cent deux mille cinq cents francs CFA (1 202 500 FCFA)** a été versé à **six (06)** bénéficiaires. Cette assistance traduit la volonté de la SODAV de maintenir un accompagnement régulier envers certains ayants droit en situation de vulnérabilité ou de retraite.

B. Aides sociales et médicales

a. Aides sociales

Les aides sociales accordées par la SODAV ont permis d'apporter un soutien à plusieurs associés confrontés à des difficultés sociales, familiales ou économiques.

En 2025, cent vingt-trois (123) dossiers ont été traités, dont cinquante-sept (57) accordés, quarante-deux (42) mis en attente pour complément de dossier et vingt-quatre (24) rejetés.

Le montant total des aides sociales accordées s'élève à **neuf millions soixante-quatre mille sept cent trente Francs CFA (9 064 730 FCFA)**, traduisant l'importance accordée par la Société à l'accompagnement social des ayants droit.

b. Aides médicales

Les aides médicales constituent un volet essentiel de la politique sociale de la SODAV. Elles permettent d'accompagner les associés confrontés à des difficultés de prise en charge sanitaire.

Au cours de l'exercice 2025, cinquante-deux (52) dossiers médicaux ont été traités, dont quarante-quatre (44) accordés, parmi lesquels cinq (05) prises en charge totales. Huit (08) dossiers ont été mis en attente et aucun dossier n'a été rejeté.

Le montant total accordé au titre des aides médicales s'élève à **sept millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-six francs CFA (7 878 426 FCFA)**, illustrant l'importance de la solidarité sociale dans les actions de la Société.



Jean Tamba

Auteur Chorégraphe
Membre du Conseil
d'administration



Malal Ndiaye

Auteur Chorégraphe
Membre du Conseil
d'administration

Contributions diverses



En 2025, soixante-dix-huit (78) dossiers ont été reçus dans ce cadre, dont cinquante-cinq (55) accordés, sept (07) mis en attente et seize (16) rejetés.



Les appuis accordés ont concerné plusieurs festivals, expositions, panels, résidences artistiques, projets de formation, actions de sensibilisation sur le droit d'auteur et manifestations culturelles organisées sur l'ensemble du territoire national.



Le montant global des contributions diverses accordées s'élève à cinq millions neuf cent dix-huit mille francs CFA (**5 918 000 FCFA**), traduisant l'engagement de la SODAV en faveur du dynamisme culturel et de l'accompagnement des initiatives portées par les acteurs du secteur.

Tableau des bénéficiaires du Fonds social (Rubrique : Contributions diverses) en 2025

N°	NOM BÉNÉFICIAIRE
1	NJUKEL WAFLASH THIÈS
2	SARGAL PAPE SECK DAGANA
3	PANEL ART ET ECONOMIE FORM ASS AFRICA
4	AFRICA FETP
5	OPTIMISTE PRODUCTION
6	SALON DU LIVRE DE THIES SLIT
7	A. S TOURNÉE RÉGIONALE DE POESIE
8	FESTIVAL LES DU CASA
9	MALIKA FEMA SEM
10	NACO AWARDS
11	FESTIVAL TASSOU KAOLACK
12	FATI, SON & LUMIERE
13	PLUME BK STAFF
14	SPECTACLE CULTUREL- SENSIBILISATION PEV
15	FESTIVAL INFAXINE
16	FESTIVAL KAAY FECC
17	FESTIVAL PARCELLES FETPA
18	APPUI ASSISE DE LA MUSIQUE
19	ART LEADER/TAMBA
20	SOS/ACODAS/FETE DE LA MUSIQUE
21	FIDATH 2025
22	GAARI LAWWW FESTIVAL
23	M S RESIDENCE ECRITURE
24	C.B / EXPO CULTUREL COULEURS
25	FEDERATION ARTISTES ET ACTEURS CULTUREL ZIG
26	Y. Z EXPOSITION ART
27	FESTIVAL COUMBA LAMB
28	M M S/ FESTIVAL AUX COULEURS DE LA MUSIQUE
29	AWA MARY KANE/APPUI GALA
30	F, S/CULTURELLE
31	M. S EXPOSITION ART ET DIVERSITE
32	AMAA
33	FESTIVAL EVEIL DES CONCIENCES
34	FESTIVAL JAAMOY PANEL DROITS AUTEURS ET VOISINS
35	FESTIVAL FIRPI LOUGA 25
36	SYNERGIE CULTURELLE/SENSIBILISATION COPIE PRIVEE
37	E H M M/ FORMATION CHOREGRAPHIE
38	FESTIVAL KAYE DIOUU
39	FESTIVAL SUE OULI
40	B S N FESTIVAL HANDICAP-ART
41	SENSIBILISATION SUR LA COPIE PRIVE/
42	FESTIVAL DEKH MEEW
43	FESTIVAL KAAY RAP DIOURBEL
44	FESTIVAL HANDI 72 H AMA H ART
45	FESTIVAL METISSONS ST LOUIS
46	A L N/EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN
47	FESTIVAL HANDICAP MICRO/SAXAL GROUP
48	FESTIVAL FLOW ET STYLE
49	CONCOURS AFRICAIN DE SLAM ET D'ART (CASA)
50	FESTIVAL JAPPA: MA JAPK KAFFRINE
51	FESTIVAL NAJAMBUUR HIP HOP
52	ASSOCIATION HANDI PROMO
53	FESTIVAL DE THEATRE GUE-IRME
54	FESTIVAL WALO
55	M D L'APPUI CONCERT SENSIBILISATION D. A
56	Y D/SARGAL SODAV
TOTAL CONTRIBUTIONS DIVERSES	
5 918 000 FCFA	



Ousmane Ndiaye Dago
Auteur Arts visuels
Membre du Conseil d'administration

Tableau d'Évolution des Rubriques du Fonds de l'Action Sociale de 2023 à 2025



Babacar Diop
Auteur Arts dramatiques
Membre du Conseil d'administration

Libellés	Année 2023 (FCFA)	Année 2024 (FCFA)	Année 2025 (FCFA)
Allocations viagères	1 400 000	1 365 000	1 202 500
Aides sociales	30 840 000	25 725 800	9 064 730
Aides médicales	12 734 066	10 466 490	7 878 426
Contributions diverses	5 750 000	4 620 000	5 918 000
Total	50 724 066	42 177 290	24 063 656

L'évolution des rubriques du Fonds Social et Culturel entre 2023 et 2025 met en évidence les efforts continus de la SODAV en matière d'accompagnement social des ayants droit et de soutien aux initiatives culturelles, malgré un contexte marqué par des contraintes budgétaires et l'augmentation des besoins exprimés par les membres.

Les aides sociales demeurent la rubrique la plus importante du dispositif, tandis que les aides médicales continuent d'occuper une place essentielle dans les interventions de solidarité de la Société. Les contributions diverses traduisent également la volonté de la SODAV d'accompagner les activités culturelles, les festivals, les projets artistiques et les actions de sensibilisation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Dans l'ensemble, ces interventions témoignent de l'engagement permanent de la SODAV à renforcer son rôle social et solidaire au bénéfice des créateurs et des acteurs culturels.

CONTRIBUTIONS DIVERSES ACCORDÉES

Les contributions diverses accordées par la SODAV visent à soutenir des initiatives culturelles, artistiques, éducatives et de sensibilisation contribuant à la promotion des arts, du patrimoine culturel et du droit d'auteur.

En 2025, soixante-dix-huit (78) dossiers ont été reçus dans ce cadre, dont cinquante-cinq (55) accordés, sept (07) mis en attente et seize (16) rejetés.

Les appuis accordés ont concerné plusieurs festivals, expositions, panels, résidences artistiques, projets de formation, actions de sensibilisation sur le droit d'auteur et manifestations culturelles organisées sur l'ensemble du territoire national.

Le montant global des contributions diverses accordées s'élève à cinq millions neuf cent dix-huit mille francs CFA (**5 918 000 FCFA**), traduisant l'engagement de la SODAV en faveur du dynamisme culturel et de l'accompagnement des initiatives portées par les acteurs du secteur.



Abdourahmane Ba

**Comptable Matières,
Coordonnateur du Fonds Social**

SYNTHÈSE DES ACTIONS DU FONDS DE L'ACTION SOCIALE EN 2025

À travers le Fonds Social et Culturel, la SODAV réaffirme son engagement constant en faveur de la solidarité, de l'accompagnement des ayants droit et du soutien au développement des activités culturelles et artistiques.

Les différentes interventions réalisées en 2025 traduisent la volonté de la Société de demeurer aux côtés des créateurs non seulement dans la gestion de leurs droits, mais également dans les moments de difficulté sociale, médicale ou professionnelle.

Le Fonds Social et Culturel demeure ainsi un important outil de cohésion, de soutien et de valorisation du secteur culturel sénégalais, tout en renforçant la mission sociale et humaine de la SODAV au service des créateurs et des industries culturelles et créatives.

14. CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

A. Contraintes et difficultés majeures

Au cours de l'exercice 2025, les différents départements de la SODAV ont été confrontés à plusieurs difficultés communes impactant le fonctionnement optimal des services, notamment :

- l'insuffisance de personnel et l'exiguïté des locaux ;
- le déficit d'équipements techniques et logistiques ;
- les difficultés liées à la digitalisation et à l'appropriation des outils numériques ;
- l'absence ou l'insuffisance de formations continues ;
- les lenteurs administratives et la faible tenue de certaines réunions de commissions ;
- les difficultés d'accès aux dossiers et programmes nécessaires au traitement des opérations ;
- les contraintes liées au recouvrement des créances et à l'instabilité du climat des affaires.

Ces difficultés ont parfois affecté la fluidité des opérations, les délais de traitement ainsi que l'efficacité de certaines missions de perception, de documentation, de répartition et de suivi juridique.

B. Perspectives et orientations stratégiques

Pour l'exercice 2026, la SODAV entend poursuivre et renforcer sa dynamique de modernisation autour des axes suivants :

- le renforcement des ressources humaines et des capacités des agents ;
- la poursuite de la transformation digitale et de la cybersécurité ;
- la digitalisation complète des services et des procédures ;
- le développement des outils technologiques et des projets d'intelligence artificielle ;
- la territorialisation active de la perception et le développement du portefeuille des usagers ;
- la validation et la modernisation des outils juridiques et contractuels ;
- la finalisation des réformes liées à la copie privée, à la rémunération équitable et à la reprographie ;
- le renforcement des partenariats nationaux et internationaux ;
- l'amélioration des mécanismes de recouvrement, de documentation et de répartition des droits.

Ces perspectives traduisent la volonté de la SODAV de consolider sa position en tant qu'institution moderne, performante et pleinement engagée dans le développement de la gestion collective au Sénégal, au service des créateurs, des artistes interprètes, des producteurs, des éditeurs et de l'ensemble des titulaires de droits.

15. Évolution des chiffres entre 2023, 2024 et 2025



L'évolution des principaux indicateurs de la SODAV entre 2023 et 2025 permet de mesurer les progrès réalisés par la Société dans les domaines de la gestion collective, de la documentation, des perceptions, des répartitions ainsi que du renforcement institutionnel.



Ces données traduisent à la fois les efforts de modernisation engagés depuis plusieurs années, l'élargissement progressif du portefeuille des membres et des usagers, l'évolution des mécanismes de perception et de répartition ainsi que les défis liés au financement, à la structuration et au développement de la gestion collective au Sénégal.



Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les principales évolutions enregistrées au cours des trois derniers exercices.

Tableau Récapitulatif des données clés (2023-2025)

Rubrique	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Membres	11 707	12 370	13 035
Œuvres déclarées	89 711	92 095	94 384
Dépôts probatoires	1 647	2 043	1 696
Perceptions domestiques (FCFA)	672 032 002	630 959 890	677 202 291
Perceptions droits Étrangers (FCFA)	17 606 300	169 677 623	2 249 266
Répartitions (FCFA)	578 116 418	553 69 2051	429 802 356
Charges de fonctionnement (FCFA)	515 460 807	592 662 619	578 713 299
Créances (FCFA)	499 310 018	696 069 019	655 959 369
Dettes Sociétaires & Personnel	302 980 155	489 454 488	486 967 361
Dettes sociales et fiscale (FCFA)	10 777 767	16 611 915	18 221 608
Investissements (FCFA)	8 559 100	30 330 000	24 305 764
Subvention de l'État du Sénégal (FCFA)	241 574 166	385 075 152	325 000 000
Fonds de l'Action sociale (FCFA)	50 724 066	42 177 290	24 063 656

EN SYNTHÈSE

Ces évolutions confirment la croissance globale des activités de la SODAV, malgré les défis structurels et financiers persistants. Elles traduisent la détermination de la Société à consolider sa performance, à améliorer ses services et à garantir une meilleure valorisation des droits des créateurs et ayants droit au Sénégal.

16. Principaux indicateurs et analyses comparatives

L'analyse comparative des principales données de la SODAV entre 2023 et 2025 met en évidence une évolution globalement positive des indicateurs institutionnels, techniques et financiers de la Société, tout en révélant certains défis structurels liés au financement de la gestion collective et au recouvrement des droits.

1 CROISSANCE INSTITUTIONNELLE

Membres
11 707 → 13 035
+11,34 %

Le nombre de membres poursuit sa progression régulière entre 2023 et 2025. Cette évolution traduit l'attractivité croissante de la Société ainsi que la confiance renouvelée des créateurs, artistes-interprètes, producteurs et autres titulaires de droits dans le système de gestion collective.

2 CROISSANCE INSTITUTIONNELLE

Œuvres déclarées
89 711 → 94 384
+5,21 %

Les œuvres déclarées connaissent une progression constante, témoignant des efforts continus de documentation, d'identification et de valorisation du répertoire national.

ACTIVITÉS DE PERCEPTION

3 Perceptions domestiques

2023	2024	2025
672 032 002	630 959 890	677 202 291
FCFA	FCFA	FCFA

Niveau record en 2025

Après une légère baisse en 2024, les perceptions domestiques atteignent en 2025 leur plus haut niveau sur la période observée.

+7,33 % par rapport à 2024
+0,77 % par rapport à 2023

4 Perceptions de droits étrangers

2023	2024	2025
17 606 300	169 677 623	2 249 266
FCFA	FCFA	FCFA

Les variations observées résultent principalement :

- des calendriers de paiement des sociétés sœurs ;
- des cycles internationaux de répartition ;
- de la disponibilité des données documentaires.

5 RÉPARTITION DES DROITS
Montants répartis

2023	2024	2025
578 116 418	553 692 051	429 802 356
FCFA	FCFA	FCFA

Malgré une baisse enregistrée en 2025, les montants affectés à la répartition demeurent particulièrement significatifs et traduisent la volonté constante de la SODAV d'assurer la redistribution des revenus collectés au profit des ayants droit tout en maintenant l'équilibre financier nécessaire à son fonctionnement.

6 MAÎTRISE DES CHARGES
Charges de fonctionnement

2023	2024	2025
515 460 807	592 662 619	578 713 299
FCFA	FCFA	FCFA

– 2,35 % en 2025

La légère baisse enregistrée en 2025 par rapport à 2024 reflète les efforts de rationalisation des dépenses tout en maintenant les investissements nécessaires à la modernisation de la Société.

RECOUVREMENT DES CRÉANCES

7 Créances
des usagers

2023	2024	2025
499 310 018	696 069 019	655 959 369
FCFA	FCFA	FCFA

– 5,76 % en 2025

Cette diminution constitue un signal encourageant des efforts de recouvrement engagés, même si le niveau global des créances demeure élevé.

POINTS CLÉS DE LA PÉRIODE 2023–2025

Progression continue du nombre de membres	Hausse du volume des œuvres documentées	Niveau record des perceptions domestiques en 2025	Maintien d'importants montants redistribués aux ayants droit	Stabilisation des charges de fonctionnement	Premiers résultats positifs en matière de recouvrement des créances
---	---	---	--	---	---

16. Principaux indicateurs et analyses comparatives (2/2)

Ces indicateurs traduisent les progrès importants réalisés par la SODAV dans son processus de consolidation institutionnelle, de modernisation et d'élargissement de ses activités, tout en mettant en évidence les défis qui demeurent à relever pour renforcer durablement la gestion collective et la redistribution au profit des ayants droit.

1

CRÉANCES DES USAGERS

Les créances des usagers demeurent un enjeu majeur pour la Société.

2023	2024	2025
499 310 018 FCFA	696 069 019 FCFA	655 959 369 FCFA

Elles passent de 499 310 018 FCFA en 2023 à 696 069 019 FCFA en 2024 avant de reculer à 655 959 369 FCFA en 2025. Cette baisse de **5,76 %** par rapport à 2024 constitue un signal encourageant des efforts de recouvrement engagés, même si le niveau global des créances reste élevé.

2

DETTES ENVERS LES SOCIÉTAIRES ET LE PERSONNEL

Cette situation reflète principalement les engagements de la Société envers les ayants droit.

2023	2024	2025
302 980 155 FCFA	489 454 488 FCFA	486 967 361 FCFA

Les dettes envers les sociétaires et le personnel connaissent une forte progression entre 2023 et 2024 avant de se stabiliser en 2025 à 486 967 361 FCFA, soit une légère diminution de **0,51 %** par rapport à l'exercice précédent.

3

DETTES SOCIALES ET FISCALES

Elles demeurent toutefois relativement maîtrisées au regard du volume global des activités de la Société.

2023	2024	2025
10 777 767 FCFA	16 611 915 FCFA	18 221 608 FCFA

Les dettes sociales et fiscales progressent de 10 777 767 FCFA en 2023 à 18 221 608 FCFA en 2025, soit une augmentation de **69,07 %** sur la période.

4

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés témoignent de la volonté constante de modernisation de la SODAV.

2023	2024	2025
8 559 100 FCFA	30 330 000 FCFA	24 305 764 FCFA

Après 8 559 100 FCFA en 2023, ils atteignent 30 330 000 FCFA en 2024 puis 24 305 764 FCFA en 2025. Ces investissements concernent principalement les équipements, les systèmes d'information, la transformation digitale et les projets structurants de la Société.

5

SUBVENTION DE L'ÉTAT DU SÉNÉGAL

L'appui de l'État demeure un levier essentiel du développement de la SODAV.

2023	2024	2025
241 574 166 FCFA	385 075 152 FCFA	325 000 000 FCFA

La subvention passe de 241 574 166 FCFA en 2023 à 385 075 152 FCFA en 2024 avant de s'établir à 325 000 000 FCFA en 2025. Ce soutien contribue à la prise en charge des missions d'intérêt général, des investissements et du fonctionnement de la Société, tout en compensant partiellement les pertes liées à la non-effectivité de la Rémunération pour Copie Privée.

6

FONDS DE L'ACTION SOCIALE

Ce fonds maintient les mécanismes d'assistance et de solidarité au profit des membres.

2023	2024	2025
50 724 066 FCFA	42 177 290 FCFA	24 063 656 FCFA

Le Fonds de l'Action Sociale évolue de 50 724 066 FCFA en 2023 à 24 063 656 FCFA en 2025. Cette diminution s'explique principalement par les contraintes budgétaires rencontrées au cours des derniers exercices.

ANALYSE GÉNÉRALE

Dans l'ensemble, ces indicateurs traduisent les progrès importants réalisés par la SODAV dans son processus de consolidation institutionnelle, de modernisation et d'élargissement de ses activités.

Ils mettent également en évidence les défis qui demeurent à relever pour assurer la pérennité et l'efficacité de la gestion collective au profit des ayants droit, notamment :

- le renforcement du recouvrement des créances ;
- l'augmentation des ressources propres ;
- la mise en œuvre effective de la Rémunération pour Copie Privée ;
- le renforcement durable des capacités de redistribution au profit des ayants droit.



SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

HOMMAGE ET RECONNAISSANCE

À ABDOUL AZIZ DIENG

Abdoul Aziz Dieng demeure l'une des figures les plus influentes de l'histoire récente de la culture et de la gestion collective au Sénégal et en Afrique. Visionnaire, bâtisseur et fin stratège, il a consacré une grande partie de sa vie à la défense des créateurs, au développement des industries culturelles et à la modernisation du droit d'auteur.

Ancien Président du Conseil d'administration du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA) et expert reconnu auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), il incarne une génération d'acteurs culturels qui ont su faire dialoguer l'art, le droit, la diplomatie culturelle et les nouvelles technologies.

Après des études en sociologie des relations internationales en France, il approfondit parallèlement sa formation musicale à l'American School of Modern Music. Très tôt, il collabore avec plusieurs artistes africains et internationaux tels que Baaba Maal, Mario Rui Silva ou encore Gilbert Massala, posant ainsi les bases d'un parcours profondément enraciné dans la création artistique.

De retour au Sénégal, il fonde Midimusic, considéré comme le premier home studio numérique du pays. Cet espace devient rapidement un véritable laboratoire de création ayant accompagné plusieurs grandes figures de la musique sénégalaise et africaine, parmi lesquelles Ndiaga Mbaye, Coumba Gawlo Seck, Cheikh Lô, Positive Black Soul, Souleymane Faye, Marie Ngoné Ndione ou encore Touré Kunda.

Son engagement pour la structuration du secteur culturel se poursuit en 1999 avec la cofondation de l'Association des Métiers de la Musique au Sénégal (AMS), qu'il présidera pendant douze années. Homme de dialogue et de consensus, Abdoul Aziz Dieng se distingue par sa capacité exceptionnelle à expliquer avec simplicité les enjeux complexes liés au droit d'auteur et à convaincre aussi bien les artistes que les décideurs institutionnels.

Il fut surtout l'un des principaux artisans de la Loi n°2008-09 du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins, une réforme historique qui permit la transformation du BSDA en Société Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (SODAV). Cette évolution majeure a permis d'élargir la protection juridique aux artistes interprètes, producteurs et autres titulaires de droits voisins, marquant une étape décisive dans l'histoire de la gestion collective au Sénégal.

Grâce à sa vision, à sa force de conviction et à son sens du plaidoyer, il réussit à mobiliser plusieurs partenaires internationaux autour de cette réforme, notamment la Banque mondiale qui accompagna le processus de modernisation institutionnelle et législative.

Au niveau international, Abdoul Aziz Dieng a porté avec dignité et intelligence la voix de l'Afrique dans les grandes instances de la propriété intellectuelle. À l'OMPI, il fut successivement Vice-Président puis Président du Comité Permanent du Droit d'Auteur et des Droits Connexes, consacrant ainsi son expertise et son leadership sur les questions liées à la protection des créateurs.

Pionnier du numérique, défenseur infatigable des artistes et bâtisseur d'institutions culturelles, il demeure une référence pour toute une génération d'acteurs culturels africains.

À travers cet hommage, la SODAV exprime sa profonde reconnaissance à Abdoul Aziz Dieng pour son engagement exceptionnel, sa vision stratégique et sa contribution déterminante à la construction d'un système moderne de gestion collective au Sénégal et en Afrique.

“

Un visionnaire,
un bâtisseur,
un défenseur infatigable
des créateurs.

”



HOMMAGE ET RECONNAISSANCE

À AMARY GUISSÉ

Amary Guissé est l'un des meilleurs techniciens de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins au Sénégal et en Afrique. Cadre du droit d'auteur, il s'est distingué par son rôle majeur au sein de la SODAV (Société Sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits Voisins), où il a consacré **vingt-cinq années** au service de la défense des créateurs et à la modernisation des outils de documentation et de répartition.

De 1998 à 2023, il a gravi les échelons avec constance, rigueur et professionnalisme, jusqu'à occuper les fonctions de **Chef de la Division des Répartitions**, avec pour mission principale la supervision des mécanismes de collecte et de redistribution des droits d'auteur et des droits voisins au profit des artistes et ayants droit.

Grâce à son expertise en informatique, en webdesign et en gestion numérique, il a fortement contribué à l'introduction de solutions technologiques innovantes ayant permis de renforcer la **transparence**, la **fiabilité** et la **traçabilité** des opérations de gestion collective.

Après la transformation du BSDA en SODAV en 2016, Amary Guissé a poursuivi son engagement avec la même détermination, participant activement aux réformes internes, aux assemblées générales, aux ateliers techniques et aux réflexions stratégiques relatives à la modernisation de la Société.

PARMI SES RÉALISATIONS LES PLUS MARQUANTES FIGURENT :

- l'intégration du BSDA au système **CIS-Net de la CISAC** ;
- l'implantation du système **WIPO CONNECT** au sein de la **SODAV**, contribuant à moderniser la documentation des œuvres et les opérations de répartition ;
- sa reconnaissance comme **expert CISAC** et spécialiste de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ;
- ainsi que sa participation, en 2024, à une mission d'expertise de la **CISAC en Côte d'Ivoire** portant sur l'audit des systèmes de documentation et de répartition.

Au-delà de ses responsabilités techniques, Amary Guissé s'est également illustré par sa contribution aux débats sur la **gouvernance**, la **réforme** et l'**évolution de la gestion collective au Sénégal**. Son engagement constant, sa maîtrise des outils numériques et sa parfaite connaissance des mécanismes de répartition ont largement contribué au **renforcement institutionnel de la SODAV**.

Son parcours incarne la **fidélité**, la **compétence** et le **sens du service** d'un homme qui a su mettre la technologie et son expertise au service des artistes, des ayants droit et de la préservation du **patrimoine culturel sénégalais**.

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALE DU DROIT
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS



La SODAV tient, à travers cette distinction, à saluer le parcours remarquable d'**Amary Guissé** ainsi que sa contribution précieuse à la modernisation et au rayonnement de la gestion collective au Sénégal.

CONCLUSION GÉNÉRALE



L'exercice **2025** marque une étape importante dans le processus de consolidation, de modernisation et de transformation de la SODAV engagé depuis son installation en **2016**.



À travers les résultats présentés dans ce rapport, la Société confirme les **progrès significatifs réalisés** dans les domaines de la gouvernance, de la documentation des œuvres, de la perception des droits, de la répartition, de la digitalisation des services ainsi que du renforcement de sa crédibilité nationale et internationale.



L'année 2025 aura également été marquée par l'accélération de plusieurs **projets structurants majeurs**, notamment la construction du nouveau siège, le développement de la plateforme digitale intégrée, la réforme des Statuts et du Règlement général, la poursuite du plaidoyer pour la rémunération pour copie privée ainsi que les initiatives de modernisation des outils de gestion et de traçabilité des exploitations.



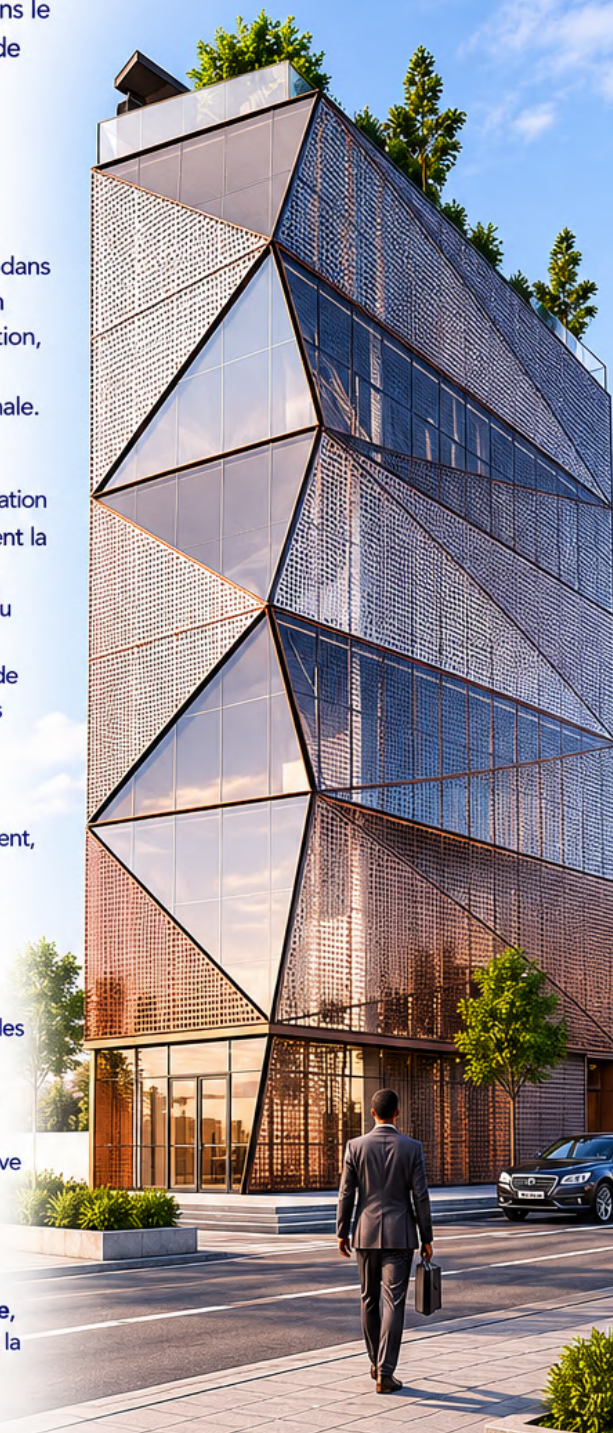
Malgré les contraintes liées aux charges de fonctionnement, aux créances et aux exigences croissantes du secteur culturel et numérique, la SODAV poursuit son évolution avec **ambition, responsabilité et détermination**.



Ces avancées sont le fruit de **l'engagement collectif** des organes de gouvernance, de la Direction-Gérance, des agents, des commissions, des partenaires institutionnels ainsi que de l'ensemble des associés qui œuvrent quotidiennement au renforcement de la gestion collective au Sénégal.



La SODAV réaffirme ainsi sa volonté de poursuivre la construction d'une société de gestion collective **moderne, performante, transparente** et pleinement tournée vers la défense des intérêts matériels et moraux des créateurs sénégalais.



Ensemble, continuons à bâtir une **SODAV** forte
au service de la **création, de la culture**
et du **développement des industries**
culturelles et créatives du Sénégal.

PLAIDOYER POUR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA CRÉATION

SODAV
SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

L'intelligence artificielle offre des opportunités inédites pour la culture et la gestion collective.

Mais son développement doit respecter les droits des créateurs et garantir une rémunération équitable.



NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX



PROTÉGER LES CRÉATEURS

Les œuvres et les interprétations humaines doivent rester au cœur de toute innovation technologique.



RECONNAÎTRE LA VALEUR HUMAINE

L'IA ne doit pas se substituer à la créativité humaine ni affaiblir la diversité culturelle.



ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

Toute utilisation d'œuvres ou d'interprétations par l'IA doit faire l'objet d'autorisation et d'une rémunération juste au profit des ayants droit.



TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ

Les systèmes d'IA doivent être transparents et documentés pour garantir la traçabilité des œuvres utilisées.



CADRE JURIDIQUE ADAPTÉ

Nous appelons à des lois et politiques équilibrées, protectrices de la création et favorables à l'innovation responsable.

NOS REVENDICATIONS

- ✓ Reconnaissance du droit d'auteur et des droits voisins dans les systèmes d'IA et les bases d'entraînement.
- ✓ Obligation de licence et de rémunération pour toute utilisation d'œuvres protégées par l'IA.
- ✓ **Transparence** des algorithmes et déclaration claire des sources utilisées.
- ✓ **Consultation systématique** des sociétés de gestion collective dans l'élaboration des politiques publiques liées à l'IA.
- ✓ Partage équitable des revenus générés par l'exploitation des œuvres via l'IA.
- ✓ **Respect de la diversité culturelle et linguistique** dans la conception et le déploiement des technologies.

L'IA PEUT ÊTRE UNE ALLIÉE DE LA CRÉATION SI ELLE EST AU SERVICE :



de la diffusion
élargie des
œuvres



de la valorisation
des catalogues
culturels



de la découverte
de nouveaux
talents



du rayonnement
de nos cultures
à l'international

ENSEMBLE, CONSTRUISONS UN AVENIR ÉTHIQUE ET DURABLE POUR LA CRÉATION

La SODAV réaffirme son engagement à défendre les intérêts des créateurs et ayants droit à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle.

L'innovation oui, mais sans justice, il n'y a pas de création.



**PROTÉGEONS LA CRÉATION,
VALORISONS L'HUMAIN.**



Pour une intelligence artificielle respectueuse du droit d'auteur et des droits voisins.



ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA CRÉATION, VALORISONS LA CULTURE

Grâce à la modernisation de ses outils, la transparence de sa gestion, le renforcement de la documentation, de la perception et de la répartition des droits, la SODAV confirme sa mission au service de la création culturelle sénégalaise.

Une **SODAV** moderne, transparente et engagée au service des créateurs, des artistes et des producteurs.

SODAV

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DU DROIT
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Protéger les créateurs, valoriser la création,
promouvoir le talent artistique et encourager
l'investissement dans les industries culturelles et créatives.

7, Rue St-Michel - B.P 126
Dakar – Sénégal

Tél : 33 889 01 86 – Fax : 33 822 24 59

Email : contact@sodav.sn

Site web : www.sodav.sn

RAPPORT ANNUEL
2025